



**Samedi 22 novembre 2008 : COLLOQUE**

## **LES EXCLUSIONS VECUES PAR LES ENFANTS**

### **Les enfants parlent aux parlementaires**

dans le cadre de la **Journée Internationale des Droits de l'Enfant**

Avec la collaboration de :

- ❖ **Episode, Service du Contrat de société et de prévention de la commune d'Ixelles**
- ❖ **L'Entre 2, antenne de l'école « L'Escale »**
- ❖ **Service communal de médiation scolaire de Saint-Gilles)**
- ❖ **CHEL, Jeunes gay(e)s liégeois)**
- ❖ **Caritas International**
- ❖ **Mr De Broux et sa fille**
- ❖ **Mme Alexander et sa fille**
- ❖ **Mme Leroy et sa fille**

Avec le soutien de :

- ❖ **L'Unicef**
- ❖ **Mr De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant**
- ❖ **Journal « Vers l'Avenir »**

Sous le haut patronage du **Parlement de la Communauté Française**

# Programme du Colloque

- 9h00 Accueil
- 9h10 Introduction de la matinée par Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*
- 9h15 Mot de bienvenue par Mme Persoons, *Députée au Parlement de la Communauté française*
- 9h25 L'importance de donner la parole aux enfants par Madame Buysschaert, *Unicef*
- 9h35 **Paroles de jeunes**, suivies des propositions des associations
- ❖ **L'échec scolaire** (*Episode, Service du Contrat de société et de prévention de la commune d'Ixelles*) p.3
  - ❖ **L'exclusion des enfants handicapés de l'enseignement ordinaire** (*Ligue des Droits de l'Enfant*) p.5
  - ❖ **L'exclusion scolaire des enfants malades** (*L'Entre 2, antenne de l'école « L'Escale »*) p.7
  - ❖ **L'exclusion scolaire** (*Service communal de médiation scolaire de Saint-Gilles*) p.11
  - ❖ **L'exclusion sur base de la préférence sexuelle** (*CHEL, Jeunes gay(e)s liégeois*) p.14
  - ❖ **L'exclusion des enfants handicapés de l'assurance familiale** (*Mr De Broux et sa fille, Anais*) p.15
  - ❖ **L'exclusion des enfants sans papiers** (*Caritas International*) p.16
  - ❖ **L'exclusion liée à un transport scolaire indécent** (*Mme Alexander et sa fille, Cannelle*) p.19
- 11h10 Mr De Vos, *Délégué Général aux Droits de l'Enfant*, lancera la thématique de son prochain rapport 2009 qui sera basé sur l'exclusion sociale
- 11h20 Conclusion de la matinée par Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*
- 11h30 Verre de l'amitié

## Introduction de la matinée par Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

D'abord, merci beaucoup de votre présence à tous.

Je voudrais remercier les députés, les parlementaires qui sont présents. Je pense qu'il y en a encore qui vont arriver puisque nous avons une quarantaine d'inscrits ou qui se sont faits représentés par des collaborateurs.

Merci aux intervenants, aux associations qui ont répondu à notre proposition de faire un colloque sur les exclusions.

Merci de vous être levés un samedi matin, si tôt, par le temps que nous connaissons et qui a empêché beaucoup de gens d'être à temps. Merci aussi de venir vous asseoir et ne rien faire. D'habitude, dans ce lieu, vous êtes beaucoup plus actifs que vous ne le serez ce matin. Nous allons simplement vous demander d'écouter, sans intervenir. Il n'y aura pas de débat dans ce colloque parce que les intervenants sont des jeunes. Ce sont des jeunes pour qui c'est difficile de prendre la parole. Nous avons pu remarquer que ce n'était pas évident de trouver des jeunes qui étaient prêts à s'exprimer sur les exclusions qu'ils vivent et les difficultés qu'ils ont tous les jours. S'il y avait un débat avec des personnalités politiques, ce serait très difficile pour eux. Donc, nous vous invitons à prendre le verre de l'amitié après la séance : ce sera l'occasion de rencontrer les familles, les associations et les jeunes. Je pense qu'il est important d'aller à leur rencontre pour qu'ils soient entendus, reconnus dans l'effort qu'ils ont fait et qu'ils reçoivent une réponse à ce qu'ils vont vous dire.

Pourquoi un colloque sur les exclusions ?

Ceux qui connaissent la Ligue et qui nous soutiennent depuis pas mal d'années savent que nous sommes plutôt actifs dans « l'intégration ». Maintenant, on utilise plutôt le terme d'« inclusion » : l'inclusion représente un phénomène plus abouti que l'intégration puisqu'il prend le jeune dans toutes ses composantes et veille aussi à son bien-être. Inclure qui ? Inclure tout simplement, des exclus. Il nous paraît important de se rendre compte que ceux qu'on inclut vivent des exclusions AVANT d'être inclus. C'est absolument indispensable de les entendre pour percevoir combien l'inclusion est importante.

On nous avait dit : « Vous n'aurez jamais le Parlement ! C'est une idée complètement folle ! » Il a suffi d'une lettre et d'un timbre, d'un peu de stress : on attend, on attend ... On se dit qu'on ne l'aura pas. Finalement, la réponse arrive ... sans problème. On nous a dit : « C'est bien, vous avez le Parlement ! Mais vous n'aurez pas les parlementaires ! » Lundi, il y avait 7 inscrits mais hier, il y avait 40 inscrits.

Il restait à trouver les thématiques. Quelles exclusions aborder ? Nous avons travaillé avec le Centre pour l'Égalité des Chances et les services du Délégué Général aux Droits de l'Enfant - qui est présent - de façon à déterminer les exclusions auxquelles ils étaient le plus souvent confrontés. Sur base d'une liste que nous avons établie ensemble, nous avons recherché des associations. En effet, la Ligue est une association de « seconde ligne » : nous avons très peu de contact avec les familles et les jeunes. Quand même, nous sommes interpellés régulièrement. Dans nos plateformes, nous en rencontrons parfois pour tout ce qui concerne l'intégration scolaire. Mais nous ne sommes pas en contact direct avec les souffrances des familles et des jeunes. Nous avons recherché des associations de première ligne. A la Ligue, nous avons l'habitude de rencontrer des associations de première ligne, des services qui sont sur le terrain, qui connaissent bien les problématiques et les familles. Nous avons trouvé plusieurs associations qui étaient tout de suite prêtes à participer. On pensait que cela serait facile. Cela n'a pas été le cas. Les difficultés que nous avons rencontrées, c'est de trouver des jeunes qui sont prêts à parler. Les jeunes vivent des situations qui sont parfois extrêmement lourdes et ils ne sont pas prêts à en parler. D'ailleurs, à qui en parleraient-ils ? Bien sûr, il y a ces associations de première ligne qui sont là mais qui reçoivent assez peu de jeunes par rapport au nombre important de ceux qui sont touchés par les exclusions. Un jeune ne sait pas

où aller... S'il ne peut pas en parler dans sa famille, le seul lieu social où il se trouve, c'est l'école. Mais, à l'école, à qui peut-il parler ? Son enseignant, s'il a une grande confiance en lui ? Mais, pour cela, il faut franchir un grand pas pour parler de choses tellement personnelles qu'on ne le fait pas ! Donc, ça a été difficile : des associations qui étaient motivées et prêtes à participer ont dû se désister. Il y en a même une qui s'est désistée il y a deux jours en disant : « Désolés ! Nous n'avons trouvé personne. Nous avons cherché mais nous ne sommes pas arrivés à trouver un jeune qui soit d'accord de s'exprimer. Pour nous, c'est vraiment très interpellant. Nous sommes dans une société qui a intégré l'idée de « droits des jeunes ». Et pourtant, après 19 ans, les jeunes n'ont pas des lieux de parole. Ce colloque n'est qu'un début pour nous. Il va falloir trouver les moyens avec nos collègues des associations, de donner la parole à tous ces jeunes.

Chaque jeune que vous allez entendre est encadré par une association de terrain qui a travaillé avec lui. Ces associations viennent de tous les milieux. Il y a des associations de toutes tendances et des services de terrain qui dépendent des communes. Nous ne les avons pas sélectionnées sur base de critère politique : nous travaillons avec tout le monde sans exclusive...

La matinée va se passer de cette manière : 8 thématiques seront présentées. On écouterait d'abord le témoignage du jeune puis l'association présentera la thématique de manière plus générale, sa façon d'aborder la problématique et ses propositions de solution.

Certains jeunes ne vont pas s'exprimer ; ils seront remplacés par d'autres, tellement la prise de parole est difficile. Certains jeunes ont refusé de s'exprimer ; d'autres n'étaient pas d'accord de lire leur texte. Donc, d'autres jeunes prendront la parole à la place de ceux qui ont une souffrance telle qu'ils ne peuvent l'exprimer. Je suis encadré de jeunes qui vont prendre la parole à la place de ceux qui ont rédigé les textes.

Je commence par céder la parole à Madame Persoons qui vous dira un mot de bienvenue, au nom du Parlement qui soutient notre action.

Mot de bienvenue par Mme Persoons, *Députée au Parlement de la Communauté française*

Merci, Monsieur le Président !

Je voudrais d'abord excuser Jean-François Istasse, le Président du Parlement de la Communauté Française, qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui. Ce n'est pas la neige qui l'a arrêté parce qu'il y a d'autres députés qui viennent de très loin et qui ont affronté la neige pour être là, pour participer à ce hommage qui est rendu aux enfants et à la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

Au Bureau de la Communauté Française, lorsqu'on a reçu la demande de la Ligue, le Bureau a tout de suite accepté parce qu'il nous semblait important d'ouvrir ce lieu qu'est le Parlement pour une journée comme celle que vous avez préparée. Il nous semblait important de donner la parole aux jeunes, de donner la parole aux associations, de rencontrer des députés venant, non seulement du Parlement de la Communauté Française, mais aussi du Parlement Bruxellois, du Parlement Fédéral. J'espère que ces prises de parole feront l'objet d'une grande écoute de la part des parlementaires, d'un dialogue et qu'une telle journée fera progresser les droits des enfants, droits qui sont toujours liés à des devoirs. Finalement, Le Parlement de la Communauté Française est très proche des enfants parce qu'il y a, dans nos compétences principales, des matières comme l'Education, l'obligation scolaire, la Jeunesse, la Protection de la Jeunesse. La Santé, c'est aussi une thématique où les enfants sont en première ligne. L'accueil de la Petite Enfance, c'est aussi une compétence que nous gérons au Parlement de la Communauté Française. Puis, il y a toutes les matières culturelles et audio-visuelles et on sait

combien les enfants sont attirés par l'audio-visuel. Enfin, il y a le sport, aussi important à pratiquer par les enfants que par les adultes.

Je voulais vous souhaiter la bienvenue dans cet hémicycle qui est l'hémicycle des délégués, des représentants, des parlementaires, mais qui est un lieu toujours ouvert au public : les séances plénières et les séances des commissions sont ouvertes au public. Dans les thèmes débattus, il y a parfois des séances très houleuses sur certains décrets. Sachez que le Parlement est ouvert à tout le monde, ouvert aux adultes mais ouvert aux enfants aussi, certains WE, certains samedis. Quand les jeunes des écoles, des associations veulent voir et comprendre comment le Parlement fonctionne, le Parlement est ouvert. Quand on accueille des jeunes, quand il y a la journée des enfants, les débats sont intéressants, avec des questions parfois difficiles. Les tout jeunes enfants posent parfois des questions qui vous « secouent ». C'est vrai qu'on doit pouvoir répondre et montrer l'importance d'un Parlement, du respect de la démocratie. Les débats essentiels qui ont lieu et les décrets qui y sont votés permettent de vivre en société, en respectant les droits, en donnant la parole à tout le monde, en écoutant. Voilà comment fonctionne un Parlement, en écoutant. c'est ce que nous allons faire aujourd'hui, avec plaisir.

*Mr Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Madame Persoons. Je vais maintenant donner la parole à Madame Gaëlle Buyschaert, qui représente l'Unicef. Elle va nous parler de l'importance de donner la parole aux enfants. Vous savez que l'Unicef, depuis plusieurs années, donne la parole aux enfants au travers de son action « What do you think ? ». Il nous paraissait important qu'ils puissent parler de leur expertise à ce propos.

*L'importance de donner la parole aux enfants par Madame Buyschaert, Unicef*

Merci à tous parce que je suis vraiment ravie d'être ici quelques jours après le 20 novembre. Je suis ravie parce qu'on m'a demandé de parler d'un sujet qui me tient vraiment à cœur et que ça me donne l'opportunité de faire un credo. On me demande de parler de l'importance de la participation et ça semble très évident. Je vais essayer de ne pas m'emballer. Je vais aussi essayer de ne pas prendre tout le temps de parole des jeunes. Je vais brosser un tableau, en passant par les points qu'on peut toujours améliorer.

D'abord, je resitue le grand cadre. La Convention Relative aux Droits de l'Enfant est révolutionnaire. Tous les pays dans le monde l'ont ratifiée et se sont engagés, à l'exception seulement de 2 pays. Mais elle est révolutionnaire aussi dans sa manière de concevoir les enfants : on passe du cap de « petits enfants » qu'il faut protéger, défendre à une conception où les enfants sont vraiment porteurs de droits. Il y a 19 ans, c'était tout à fait révolutionnaire. Par rapport à la participation, la convention ajoute aussi que chaque enfant a non seulement un avis et que, en plus, cet avis doit être pris en considération dans toutes les matières qui le concernent. La participation, c'est bien plus qu'un des articles de la Convention, c'est aussi un des principes qui guide. Cet article 12 constitue un droit non-négociable, figé, juridiquement contraignant, qui reconnaît aux enfants, peu importe leur âge et leur situation, le droit d'être pris au sérieux et d'être entendu dans toutes les décisions qui le concernent.

Dans son travail dans le monde, tout comme en Belgique, l'Unicef considère cette participation comme une approche stratégique. Le projet de participation « What do you think ? » a vraiment comme but de faire entendre la voix des enfants à tous les niveaux, non seulement auprès des décideurs politiques en Belgique, mais aussi au Comité des Droits de l'Enfant, qui est l'organe chargé de veiller à la bonne application des Droits de l'Enfant. Inutile de vous dire que le projet « What do you think ? » n'est pas un simple exercice de

rapportage. C'est un mot qui n'est pas fort à la mode pour le moment. Le projet a des « bénéfiques collatéraux ». Il a l'ambition de promouvoir la participation des enfants, d'établir un débat social autour des Droits de l'Enfant. La participation, ça veut dire des actions et des contenus que les enfants mettraient en avant. Ce n'est pas chose vaine : bien que la Convention ait fait avancer plein de choses dans pas mal de pays, il y a des progrès qui se font mais qui sont, même en Belgique, trop lents. On aimerait bien que ça se passe mieux, plus vite et pour tous.

Il y a de nombreuses initiatives qui favorisent la mise en place de processus participatifs mais tous les enfants n'y ont pas accès. J'aimerais bien, avant de passer au thème de l'exclusion, passer en revue quelques petits problèmes qu'on rencontre de temps en temps. Trop souvent encore, pour avoir fêté le 19<sup>ème</sup> anniversaire de cette Convention avant-hier, il faut faire face à cette crainte de « l'enfant-roi » qui aurait tout à dire, qui n'aurait aucun devoir et qui viendrait renverser les rapports de force installés. A la lecture de la Convention, rien n'indique que la participation des enfants irait dans cette direction-là. Un autre extrême - regrettable aussi - , c'est quand on va jusqu'à instrumentaliser la participation des enfants et qu'on se limite à mettre en place la participation pour permettre l'émergence de citoyens actifs, responsables et critiques. Ce n'est pas faux. C'est certainement un très bon aspect de la participation des enfants mais ça devient problématique quand la participation a lieu dans cette seule perspective. C'est comme se limiter à dire : « Les enfants, c'est le futur ! » Ils sont là aujourd'hui ; ils sont là maintenant. Donc, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre en considération ce qu'ils disent. Ce qui est le plus flagrant, par contre, c'est qu'on constate qu'il y a toujours des doutes quant aux capacités des enfants. C'est assez dérangeant. Cela nous mène au plus grand paradoxe de la participation des enfants : ça ne va pas de soi. Pour qu'elle soit authentique, il y a des indicateurs, une combinaison de facteurs qui déterminent si la participation fonctionnera. Je pense à une information préalable et à leur portée, une compréhension des processus, des rapports de pouvoir transparents. Il faut que les objectifs soient clairs pour les enfants. Mais le facteur le plus important, c'est que la participation ne peut pas fonctionner si les adultes qui la soutiennent et qui l'encadrent n'y croient pas. C'est comme l'histoire des fées dans « Peter Pan ». Chaque fois qu'on dit : « Je ne crois pas aux fées ! », il y a une fée qui meurt. Chaque fois qu'on dit : « Je ne crois pas à la participation ; je ne crois pas aux compétences et aux capacités des enfants », la participation sera faussée.

Ce manque d'appréciation est particulièrement vrai pour les enfants vulnérables. On le voit dans les conseils de classe. Ce n'est pas un tableau tout à fait noir que je veux brosser. Mais on constate que les enfants vulnérables, c'est-à-dire, les enfants demandeurs d'asile, les enfants porteurs d'un handicap, les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants hospitalisés longtemps, les enfants en conflit avec la loi, les jeunes en institution psychiatrique, les jeunes enfants... Souvent, ces enfants vulnérables, on ne les entend pas : on ne croit pas qu'ils sont capables de formuler une opinion, de dire des choses sensées qui pourraient influencer les décideurs politiques, ou même leur vie, si on se place d'un point de vue plus personnel. La participation des enfants rencontre de multiples obstacles qui sont rarement pris en compte dans les structures telles qu'on les a mises en place. Très souvent, il y a un problème au niveau de l'accessibilité de l'information. C'est un accès généralisé : physique, financier ... Très souvent, les enfants sont absents des initiatives de participation : on les considère, d'abord, selon leur spécificité, plutôt que de les considérer comme des enfants. Là aussi, c'est redondant. C'est sans doute, la n<sup>ième</sup> fois que vous entendez cela mais quand on parle de la participation, ça a toute son importance. On décide souvent pour eux, pour leur bien mais sans les impliquer, de près ou de loin, dans les décisions qu'on leur impose : ils subissent ces décisions. Parfois, ces décisions sont impressionnantes, traumatisantes et dramatiques, quand on parle d'expulsion, de placement. Pourtant ces jeunes ne sont pas des victimes passives : ils sont des individus à part entière qui ont une vision de ce qu'ils veulent et de comment ils voudraient pouvoir donner un sens à leur vie. Ils peuvent le faire aussi.

Donc, j'ai rassemblé quelques conseils...

L'article 12 ne se limite pas à des réunions, ni au langage oral qui est la manière habituelle de communiquer ; il y a de nombreuses manières de participer et d'exprimer son opinion. Les très jeunes enfants, ceux qui sont porteurs d'un handicap sévère ou encore ceux qui ont des troubles de communication peuvent tout à fait participer et exprimer leur opinion, quand on leur donne le temps et les moyens. Ce temps et ces moyens ne peuvent pas être un frein à leur participation.

Il est important de souligner que chaque enfant va participer à sa manière : parfois, ça ne correspond pas nécessairement aux attentes qu'ont les adultes.

En matière de participation, il ne faut pas considérer les enfants comme des adultes. On tend parfois à avoir une sur-représentativité des jeunes qui viennent en tant que représentant de tel ou de tel. On en fait des « mini-adultes », parce qu'on les fait siéger dans des réunions qui ne sont pas adaptées pour eux.

J'aimerais terminer en citant les enfants qui ont participé à la « session spéciale » à New York en 2002 et à la session commémorative en 2007, sur le plan de l'action « Un monde digne des enfants ». Les jeunes ont dit à cette occasion : « Nous ne sommes pas la source des problèmes. Nous sommes les ressources pour les résoudre. » Mesdames, Messieurs le Parlementaires, je vous encourage tous à continuer à prendre en considération les opinions des enfants pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de vos politiques, parce que la participation - rappelons-le - n'est pas un cadeau : elle est un droit fondamental. En plus de cela, c'est une valeur ajoutée dans toutes les politiques démocratiques qui tiennent ainsi compte des personnes pour qui ces politiques sont développées.

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Madame Buysschaert. Il est évident que, donner la parole aux enfants, c'est fondamental et ça s'apprend le plus tôt possible. L'instituteur que je suis sait combien les enfants ont des ressources terribles : l'éducation à la citoyenneté se fait d'abord à l'école, en leur donnant la parole, en leur donnant un pouvoir, parce que donner la parole à des enfants, c'est partager son pouvoir : c'est ne plus être le seul à être détenteur de la vérité. Leur apprendre à être citoyens, c'est leur permettre d'avoir des vérités.

Je vais commencer à donner la parole aux jeunes qui ont été invités.

Je donne la parole à Anaïs : Anaïs représente le jeune qui a rédigé le témoignage et qui n'a pas voulu s'exprimer en direct. Ce témoignage a été recueilli par le service « Episode » avec qui nous avons déjà travaillé dans le cadre de l'émission radio « Quand les jeunes s'en mêlent ». Le service « Episode » est un service du contrat de « Société et prévention » de la commune d'Ixelles. C'est Madame Nicky Djunga qui, après le témoignage, nous dressera le portrait de ce qu'ils font et des difficultés qu'ils rencontrent par rapport à l'échec scolaire.

## L'échec scolaire

*Témoignage de Christelle T.*

Bonjour,

Je m'appelle Christelle et j'ai maintenant 17ans et demi.

Je suis actuellement en 4<sup>ième</sup> Technique de qualification, option économie.

Mon expérience de l'échec date du début des secondaires.

En effet, dès la première année, j'ai éprouvé des difficultés à suivre le rythme et le niveau des cours de l'école que je fréquentais à l'époque. C'est une école considérée comme « bonne » avec un « bon niveau ». Malgré mes difficultés, au bout de ma première année, je passe en 2<sup>ième</sup> avec quelques examens de passage.

Mais dès le début de la deuxième, les mêmes problèmes recommencent et je me retrouve à nouveau en échec dans plusieurs matières.

A Noël, dans mon bulletin, ma titulaire estime que je ne fais pas assez d'effort et que je manque d'intérêt pour les matières. Elle conseille à mes parents, via mon bulletin, de chercher une option qui me conviendrait mieux.

Moi je me dis qu'il sera difficile de rattraper tous mes échecs, mais qu'avec quelques examens de passage, je devrais à nouveau pouvoir m'en sortir.

Mais en fin d'année, je suis toujours en échec et le titulaire note dans mon bulletin que « ... c'est maintenant une évidence, Christelle doit être orientée vers une formation plus conforme à ses aspirations. Nous espérons qu'elle s'y épanouira davantage et qu'elle y trouvera la motivation qui lui a fait défaut tout au long de cette deuxième année ».

L'école m'oriente donc vers le professionnel. Dans la partie de l'attestation destinée au « Plan de guidance » pour l'année suivante, l'école n'inscrit aucune indication concernant une prise de contact avec le Centre PMS pour l'orientation ou sur ce qui semble poser problème dans mon travail scolaire. Aucune des cases pré-imprimées n'est cochée (cours de méthode de travail, rattrapage en telle matière, études du soir,...).

Ma maman se rend dans un service dont elle a entendu parler et qui pourrait l'aider à me trouver une nouvelle école. Entre son travail et mes petits frères dont elle doit s'occuper, elle n'a pas assez de temps pour continuer à faire cela toute seule. En plus, aucune des démarches qu'elle a entreprises pour le moment n'a abouti.

La dame qui la reçoit prend note du souhait de ma maman : trouver une école qui m'accepterait en 2<sup>ième</sup>, avec un bon niveau et bien fréquentée, car je me laisse facilement influencer, selon elle. La dame souhaite cependant me rencontrer et discuter avec moi avant de commencer des recherches.

Lors de mon premier rendez-vous, voyant mon attestation d'orientation, une AOC, c'est à dire une attestation selon laquelle je peux monter de classe mais avec une restriction pour l'enseignement de transition dans le général, le technique et l'artistique, et voyant les conseils du titulaire, elle me demande quel est mon projet. Pour moi, c'est simple, je veux refaire ma deuxième année, pour cette fois-ci, bien comprendre la matière et repartir sur de bonnes bases. Je ne veux pas aller en professionnel, d'abord parce qu'aucune option ne m'intéresse et, ensuite, parce que j'aimerais poursuivre des études supérieures. Mais je veux changer d'école. Car, là où je suis, les professeurs auront déjà un a-priori sur moi, et toutes mes copines seront en troisième. Je resterais toute seule avec les petits.

Il a été très difficile de trouver une école qui m'accepte en deuxième bis. Mes parents ne comprenaient pas pourquoi on ne voulait pas m'accepter en deuxième. Mon papa a, lui aussi, voulu rencontrer la dame pour qu'on lui explique pourquoi on ne me donnait pas une

deuxième chance, pourquoi j'étais obligée, à 14 ans, de choisir entre le métier de coiffeuse ou celui de puéricultrice, sans aucune autre perspective d'épanouissement dans des études supérieures.

Apparemment, seule l'école où je ratais ma deuxième était obligée de me reprendre. Les autres n'étaient pas obligées de m'inscrire en deuxième bis, ni même d'en organiser une. Une directrice nous a même dit : « Qui mieux que l'établissement qui a constaté mes lacunes pourrait proposer des mesures de remédiation adéquate ». Mais moi, je ne voulais pas y retourner, malgré le fait que ma maman le souhaitait. J'avais trop honte.

Finalement, nous trouvons une école qui m'accepte en deuxième bis mais en posant comme condition à mon maintien dans le général, une réussite pour le mois de novembre.

Dans ma nouvelle école, les choses ne se passent pas trop mal, je n'ai qu'un échec à Noël. La dame du PMS dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. A la fin de l'année, j'ai à nouveau un examen de passage, que je réussis en le préparant à l'école des devoirs de mon quartier.

Pour l'année suivante, mon entrée en 3<sup>ième</sup> générale, je souhaite à nouveau changer d'école. Celle de l'année précédente était trop loin de chez moi, et la discipline laissait vraiment à désirer ! Dans ma première école, c'était beaucoup plus strict mais je m'y sentais mieux. Comme ma maman n'était pas sûre de ma réussite en septembre, elle n'avait pas cherché d'école. Nous sommes donc début septembre et je n'ai pas encore de nouvelle école.

J'en trouve finalement une dont l'ambiance et la discipline sont encore plus mauvaises que l'école que je quitte. L'année ne se passe pas très bien, mais je n'en parle pas à ma maman ou à la dame qui nous avait aidés dans la recherche d'une école. En fin d'année je rate à nouveau.

J'ai 15ans et je viens de rater ma 3<sup>ième</sup>. Cette fois-ci, je me dis que le général ce n'est pas pour moi. Je voudrais monter en 4<sup>ième</sup> Technique de qualification ou en professionnel. Ma maman me demande de retourner chez la dame qui nous avait reçu en fin de ma deuxième. Elle n'est pas d'accord avec mon choix d'orientation, et surtout ne comprend pas ce qui s'est passé et pourquoi je suis toujours en échec. Elle ne sait plus quoi me proposer pour m'aider à réussir et se plaint du peu de communication que j'ai avec elle.

Avec la dame du service d'aide, j'envisage les pistes possibles et les débouchés. Très vite, je lui avoue que rien ne m'intéresse vraiment dans les options proposées, mais je ne veux pas encore une fois refaire mon année. Je n'apprendrai pas mieux ni plus, en recommençant là où j'ai déjà raté. En plus, toutes mes amies d'enfance seront deux classes au-dessus de moi. Finalement, en réfléchissant beaucoup et en discutant avec mes parents, je décide de refaire ma 3<sup>ième</sup> année générale.

Dans une nouvelle école encore, je refais donc ma troisième. Elle se passe sans plus de bonheur que toutes les autres années et encore une fois, je suis en échec en math. Malgré les cours de rattrapage et l'école des devoirs, cet échec que je traîne depuis le début de l'année me mène à une orientation en fin d'année scolaire.

Comme il n'est pas envisageable, ni pour moi, ni pour mes parents que je triple mon année, je m'inscris en 4<sup>ième</sup> technique de transition, option économie. Vous allez me dire que c'est un choix bizarre pour quelqu'un qui rate en math chaque année. Mais c'était la moins pire des options et puis, on m'a dit qu'avec un diplôme de technique je pourrais m'inscrire à la faculté de droit. En tout cas, pour la première fois depuis longtemps, je ne suis plus en échec.

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Anaïs. Je cède donc la parole à Nicky Djunga, du Service Episode

*Nicky Djunga, Episode, Service du Contrat de société et de prévention de la commune d'Ixelles*

Je parle aujourd'hui pour le Service Episode, Service psychosocial pour le scolaire et la famille. C'est un service communal, faisant partie du Contrat de Société et de prévention de la commune d'Ixelles. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (une psychologue, une criminologue et une assistante sociale) qui, dans le cadre de son axe de travail individuel, reçoit les jeunes et / ou leur famille pour toute question d'ordre scolaire ou familial.

L'urgence portant sur la question de l'échec scolaire n'est plus à démontrer : on en entend parler, aussi bien par des études nationales et internationales, que par les acteurs de terrain et même les politiques. C'est pourquoi, je ne reprendrai pas ici les grandes études, les chiffres, les statistiques, que l'on peut lire partout ailleurs. Je ne suis par ailleurs pas une « spécialiste » de la question mais un acteur de terrain : je souhaite partager avec vous les situations que nous rencontrons au quotidien et vous transmettre le vécu des enfants, des jeunes et des familles.

La première chose que j'aimerais évoquer est la souffrance que représente l'échec scolaire, aussi bien pour l'élève concerné que pour sa famille. La difficulté que nous avons eu à ce qu'un jeune nous accompagne pour s'exprimer devant vous aujourd'hui et soutenir sa parole, témoigne de la profondeur de cette souffrance. Des témoignages, nous aurions pu vous en présenter par dizaine. Mais le stigmate de l'échec, la souffrance et la honte qu'il provoque nous ont rendu la tâche bien compliquée : cette difficulté d'accompagner un jeune à venir s'exprimer sur ce vécu aujourd'hui, a contribué à rendre plus importante encore pour nous la nécessité de venir en témoigner.

Face à l'échec, l'enfant et sa famille se retrouvent bien seuls. L'école fait part de sa constatation : « Il est en échec, il ne suit pas, il ne travaille pas assez, il rêve en classe, il n'arrive pas à se concentrer »... Et c'est aux parents, lorsqu'ils en ont la possibilité et la capacité, ou à l'enfant, d'imaginer ce qu'ils pourraient mettre en place pour remédier à cet état de fait. Remédier, le mot est lâché. Mais est-ce bien aux parents, à l'enfant lorsque son milieu familial ne possède pas les ressources suffisantes, de mettre en place les outils de la remédiation ? On demande aux familles de diagnostiquer un problème et d'y apporter le remède alors que ce n'est pas leur rôle premier et qu'ils ne sont pas formés pour cela. Devant un bulletin disant simplement « mathématique : insuffisant, ne travaille pas assez », le parent devrait pouvoir savoir s'il s'agit d'un manque d'étude, d'une incompréhension, d'une difficulté d'apprentissage, de dyscalculie ... Et ensuite, il pourrait y apporter la solution ad hoc. La remédiation devrait se faire dès que les difficultés se manifestent (et non, après le bulletin ou après un redoublement), directement au sein de l'établissement scolaire, voire même au sein de la classe.

Pour la famille, à ce stade, à la douleur et la déception de l'échec, s'ajoute la culpabilité de ne pas pouvoir, de ne pas savoir ou de ne pas arriver à trouver la solution au problème. C'est la famille qui est pointée, désignée comme déficitaire et non l'école qui, elle, semble uniquement chargée de dispenser un savoir.

C'est à l'élève et sa famille « d'intégrer » la culture de l'école, de se conformer aux exigences de celles-ci. Le symptôme de l'échec est à évacuer et à adresser à l'extérieur, ce qui est plus confortable pour l'école, dans un premier temps du moins. Quelle école se remet en question, quel enseignant ? On n'a jamais entendu cela !!

Je parlais de souffrance. Vous n'imaginez pas combien d'enfants se relèvent de leurs difficultés grâce à la confiance, à la reconnaissance et au regard positif d'un autre.

Ensuite, si par manque de connaissance ou capacité (financière, sociale, culturelle...), la famille ne parvient pas à redresser la barre, c'est l'étiquette du cancre qui se pose alors sur le dos de l'enfant avec son lot de démotivation, perte de confiance en soi et décrochage.

Si des changements structurels sont nécessaires, il s'agit également d'amorcer des changements culturels et de représentations. En effet, si les familles endossent si facilement ce rôle de « coupable » c'est aussi parce que, selon notre culture, un bon prof est un prof chez qui il est difficile de réussir, un professeur qui en « pète » beaucoup. Une bonne école est celle où il est ardu de s'inscrire !

Il nous semble important de rendre à chacun sa place (pédagogue, enfants, parent) et ainsi, de rendre à chacun le rôle qui s'y rattache afin que tous puissent s'y épanouir pleinement.

Trop peu d'écoles, de structures scolaires, d'enseignants sont en mesure d'assumer un réel partenariat avec le jeune et sa famille et les services d'aide.

Pour permettre à chaque acteur de retrouver son rôle, il est important de leur en donner les moyens. Cela implique, pour les écoles et leur personnel, une révision de la formation des professeurs qui inclut une aptitude à dépister les difficultés spécifiques d'apprentissage et une capacité à mettre en place une pédagogie différenciée. Il s'agit aussi de permettre aux écoles de mettre en place des dispositifs de remédiation multiples comme avoir au sein de chaque établissement des spécialistes des difficultés d'apprentissage (logopèdes, spécialistes de la dyscalculie, maîtres d'adaptation à la langue...).

Il y a des pistes et des actions concrètes visant à donner ces moyens à des acteurs externes à l'école (centre de guidance, écoles de devoirs, professeurs particuliers,...). Mais ces pistes, lorsqu'elles ne creusent pas l'inégalité (professeurs particuliers), voient leur capacité d'accès très rapidement limitée : les écoles de devoirs souvent contraintes de refuser des enfants par manque de place, les logopèdes des centres de guidance sont surchargés.... De plus, tous ces dispositifs imposent de fait que la remédiation soit différée dans le temps.

Il ne faut pas ignorer l'aspect lucratif de l'échec scolaire qui profite à nombres d'asbl bienveillantes, proposant un coaching à prix d'or. Il serait également intéressant d'évaluer le nombre d'enfants qui bénéficient d'un suivi logopédique. Comment expliquer cette recrudescence de symptômes dys- ? Quand tant d'enfants ont tant de difficultés à s'adapter à l'école, ne s'agit-il pas de réévaluer le système scolaire et ce qu'il produit ?

Il nous semble primordial que l'échec scolaire soit et reste la question de l'école, des professionnels de l'école.

Par l'échec scolaire, nous entendons le redoublement mais aussi les orientations non choisies, car elles sont aussi le résultat d'un échec : celui du projet de l'enfant, du projet des parents pour leur enfant, je dirais même du projet d'une société pour sa jeunesse. Et ce, même si souvent dans un premier temps, l'enfant et ses parents se disent « tout va bien puisqu'il passe de classe ». Ce n'est que plus tard qu'ils se rendent compte que ce n'était qu'un leurre et que les compétences n'étaient pas acquises. L'enfant « monte de classe », non pas parce qu'il a intégré la matière et les acquis, mais uniquement, parce qu'il est trop âgé ou a passé le maximum du temps imparti dans le degré. Mais ce temps, il l'a passé à quoi ? Il l'a passé pour quoi ? Visiblement, dans la majorité des cas, pas à remédier à ses difficultés, mais à faire l'expérience de l'échec ; il a passé du temps à, petit à petit, accepter l'image de « cancre » et à, de plus en plus, perdre goût à l'école.

Si le redoublement est un indicateur de l'échec scolaire, il nous semble important de ne pas se voiler la face en se disant qu'il suffirait d'éliminer le redoublement pour éliminer l'échec scolaire. En effet, dans notre système, l'élève peut monter de classe sans avoir acquis les connaissances et compétences de base. C'est ainsi qu'un élève en retard ou en échec se retrouvera orienté vers une filière technique ou professionnelle. Ce système contribue ainsi à dévaloriser l'image de ces filières qui ne sont plus vues comme des filières qualifiantes mais comme des filières de relégation.

Il est donc important, selon nous, pour lutter contre l'échec, d'instaurer un véritable « tronc commun ».

Le système scolaire a un fonctionnement incompréhensible, compliqué, qui le rend inaccessible aux parents et aux jeunes eux-mêmes. La majorité d'entre eux ignore les lois, les règles, les sanctions, les évaluations de l'école qui, pourtant, applique un code étroit et particulier. Un énorme travail d'information reste à faire, et à répéter sans cesse.

Nicky Djunga

Service Episode

Service psychosocial pour toute question scolaire et familiale

Contrat de Société et de Prévention de la commune d'Ixelles

rue Gray,221 - 1050 Ixelles

Céline Canivet 02/643.65.62

Françoise Maes 02/643.65.63

Nicky Djunga 02/643.65.64

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Je vous remercie beaucoup. L'échec scolaire est un drame en Communauté Française : on l'a assez répété. Il nous paraissait intéressant de parler des orientations précoces qui sont une injustice profonde. La Belgique est quand même un pays qui oriente dès l'âge de 6 ans : il suffit simplement de doubler sa 3<sup>ème</sup> maternelle et d'être orienté vers l'enseignement spécialisé (type 8). C'est la première orientation. Sinon, c'est à 12 ans ou à 14 ans. Alors, des jeunes se retrouvent dans des filières et des métiers qu'ils n'ont pas choisis ; ils se retrouvent face à un avenir qu'ils n'auront pas : quand on fait un métier qu'on n'aime pas, on aura une vie désagréable. Donc, il nous paraissait intéressant d'aborder ce sujet.

Je vais maintenant passer la parole à Mme Leroy et sa fille, Ysaline, qui vont nous parler de l'exclusion de l'enseignement ordinaire pour un enfant porteur de handicap.

## **L'exclusion des enfants handicapés de l'enseignement ordinaire**

*Témoignage de Myriam et Ysaline Leroy*

Bonjour, je vous présente Ysaline,

Comme vous le voyez, elle est porteuse de trisomie 21 mais, malgré son handicap, elle était scolarisée dans l'enseignement ordinaire depuis qu'elle a deux ans et demi. J'ai eu la chance de trouver des professeurs et une équipe éducative qui étaient partie prenante pour ce projet pédagogique.

Quand elle a commencé l'école, elle n'était pas propre, elle mettait encore tout à la bouche, la colle comme la peinture. Elle ne parlait pas et marchait à peine mais ça n'a pas rebuté ces institutrices merveilleuses qui étaient prêtes à s'investir. Mais, comme c'est souvent le cas, il n'y a pas d'aide extérieure..... En tant que parent, j'estime aussi que je ne peux pas exiger d'un professeur qu'il s'occupe de ses 20 élèves et de nos petits bouts spéciaux : Ysaline est très gentille mais il fallait sans cesse la surveiller!!!! Aussi j'ai demandé l'autorisation de l'accompagner, autorisation qui m'a été gentiment accordée après la signature des décharges, bien évidemment.

Au fur et à mesure qu'elle grandissait, son comportement a changé et j'ai pris mes distances avec elle. Quand nous avons la chance d'avoir une stagiaire, automatiquement je me retirais de la classe. Je la laissais seule avec les professeurs et la stagiaire. Pourquoi ? Parce qu'il est évident, pour moi, que les apprentissages sont importants, mais son autonomie aussi. Lors des sorties, je m'occupais souvent des autres enfants et je laissais Ysaline avec son institutrice. En regardant Ysaline avancer, nous avons remarqué qu'il lui fallait être avec des enfants plus grands qu'elle, parce qu'elle les regardait faire et puis, tout d'un coup, elle essayait de les imiter. C'est pourquoi elle est passée de classe, au fur et à mesure, sans en avoir les compétences. Les compétences, elle les acquérait à force de regarder les autres.

Ysaline a évidemment doublé sa 3ème maternelle. L'année passée, elle avait 6 ans ; elle allait 2h en 1ère année et le reste en maternelle parce que sa faculté de concentration n'était pas encore assez importante. Malgré une année « chouette », je ne voyais plus assez de progression. J'envisageais de la mettre dans l'enseignement spécial mais vers le mois de mai, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir des signes de lecture : elle reconnaissait le « a », le « i ». nous avons fait un bilan avec son institutrice de 1<sup>ère</sup> primaire : elle était tout à fait partante pour essayer une nouvelle année parce qu'Ysaline progressait de nouveau.

Je croyais que la rentrée se ferait agréablement quand j'ai appris, fin juin, qu'Ysaline n'était plus désirée et, encore moins, ma présence ! L'Echevine de l'Education ne nous permettait pas de continuer le projet mis en place. Depuis l'arrivée d'Ysaline, des élections communales avaient eu lieu et on avait changé de majorité politique à la commune !

Mais le 16 juin, il est impossible de visiter les classes, ce sont les examens et la fin de l'école. En septembre, il est trop tard pour parler d'un projet éducatif, trop tard pour faire des demandes d'aides..... Quand vous allez les visiter, les écoles vous promettent de vous rappeler et vous attendez toujours.....Personne n'ose vous dire que la « trisomie 21 » dérange encore au 21<sup>ème</sup> siècle ! Alors, vous vous rendez compte qu'une intégration ne se passe pas seulement avec les autres élèves, mais aussi avec les professeurs et les parents d'élèves qui ont appris à ne plus avoir peur de ce nom "trisomie". Sans d'intégration ! Tout ce temps passé n'était pas en vain ! Ysaline était intégrée, pas juste "tolérée". Ce n'était pas le petit pion qu'on a accepté dans la classe et qu'on laisse dans un coin. Elle avait de réelles amies : elle était invitée aux anniversaires ; elle participait vraiment à la vie de sa classe!

Ce projet d'intégration n'était pas une lubie de maman qui ne veut pas accepter le handicap de son enfant, mais bien un partenariat entre l'équipe éducative, les professeurs, les directions, sa

logopède et le centre PMS.A force d'observation et de travail, ils voulaient tous aider cette enfant à avancer dans les meilleures conditions, pour elle-même.

Quand on parle d'intégration avec les gens, on dirait qu'il n'y a que les génies trisomiques qui ont le droit d'être intégrés : s'ils en ont les capacités, on les tolère. Mais, Mesdames, Messieurs, avec l'intégration de nos enfants, on n'attend pas qu'ils aient le niveau des autres : on sait qu'il ne l'auront jamais ! Nous savons qu'ils pensent moins vite que les autres ; nous savons qu'ils ont une capacité moindre que les autres d'apprendre !! Mais on réclame, pour eux, le droit de vivre **au milieu** des autres pour avoir une vie **comme** les autres, une vie la plus ordinaire possible !

Bien sûr, je suis allée visiter des écoles spéciales, mais je n'ai pas été enthousiasmée par ce que j'y ai vu. Je n'ai pas eu l'impression d'être entendue, non plus... Mais surtout, c'était si loin du projet en place... Nous avons pris alors la lourde décision de la scolariser à la maison, non pas que je veuille garder mon petit bout avec moi : c'est bien plus facile de la déposer le matin à l'école que de chercher, le soir, des méthodes qui lui conviennent, que d'essayer de porter les 2 casquettes, celle d'institutrice et celle de maman ! Mais, de notre point de vue, c'est la meilleure option pour l'intégrer et la stimuler le plus possible.

Mon but est son autonomie mais, à cause de la bêtise humaine, cela semble un peu compromis.

Nous avons bon espoir pour ses apprentissages ! Le calcul reste encore abstrait mais elle commence à lire toutes ses voyelles. Elle connaît 3 consonnes et on commence le syllabique. Elle commence aussi à apprendre de petites poésies. Nous ne savons pas jusqu'où elle ira, nous ne connaissons pas ses possibilités mais nous l'accompagnerons aussi loin qu'elle nous le permettra, puisque, maintenant, elle n'a plus que ses parents, ses frères et sœurs, à regarder pour avancer .....

Quand le matin, je dépose son frère à l'école, Ysaline ne comprend pas pourquoi, elle, elle doit rester dans la voiture et rentrer avec moi, pourquoi elle ne peut rester avec ses copines, pourquoi elle n'a pas le droit, elle, d'y aller !!! Que répondre aux enfants de l'école qui me réclament Ysaline? C'est inutile de leur faire comprendre la bêtise humaine ! On doit juste apprendre à vivre avec cela !

Mesdames, Messieurs, quand une intégration est réussie, c'est criminel de l'arrêter, juste parce que la « couleur » de la commune a changé ! Non seulement pour nos enfants qui eux en ont besoin mais aussi pour les autres qui apprennent le respect et la tolérance ! Et cette intégration était réussie !!! La loi dit que l'enfant handicapé a le droit d'être intégré mais on ne nous en donne pas les moyens. La loi dit aussi que l'aide doit être extérieure à la famille. Voilà pourquoi, en s'abritant derrière cette loi, on m'interdit, après 5ans, d'accompagner ma fille en classe.

Dans chaque intégration, il faut faire passer les besoins de l'enfant avant tout. Il faut surtout un peu de bonne volonté - je dis bien un peu - car il faut rarement faire de grands aménagements mais le vouloir juste un petit peu. Quand on le veut, les choses se mettent en place d'elles-mêmes mais quand on ne le veut pas, il y aura toujours une loi, un décret derrière lesquels vous pourrez vous réfugier. Mais avec un peu de bonne volonté, nous gagnerons tous, un peu plus d'humanité.

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Je cède la parole à Pascale Biot, qui est psychologue à la Ligue des Droits de l'Enfant et qui connaît bien cette problématique.

*Pascale Biot, Ligue des Droits de l'Enfant*

Juin 2008, je reçois l'appel de la maman d'Ysaline, ce n'est pas possible ! C'est inimaginable ! Cette maman me raconte, avec force et calme en même temps, l'histoire d'Ysaline. Des multiples questions me viennent en tête... La classe suit-elle vraiment Ysaline ? N'existe-t-il pas des difficultés de gestion de la situation de handicap ? La relation mère-fille n'est elle pas trop forte ? Que dire face à l'idée de faire l'école à la maison ? Quid de la socialisation ?

Puis, j'ai discuté avec la maman d'Ysaline, à plusieurs reprises. Elle répondait elle-même à mes questions (sans les avoir posées)... Oui, la situation avait bien été analysée... Oui, elle avait pensé à l'enseignement spécial mais n'avait pas trouvé ce qu'elle cherchait : on lui a conseillé de laisser Ysaline aller à son rythme ; elle n'avait trouvé ni objectifs ni espace d'écoute. Oui, elle avait cherché la collaboration d'un service d'accompagnement mais elle ne s'est pas sentie entendue dans ses recherches et attentes. Bien sûr, elle avait pensé à la socialisation de sa fille, mais, avec une fratrie de 8 enfants, Ysaline s'y retrouve et a sa place. De plus, elle garde des contacts avec sa classe. Oui, elle avait pensé à sa relation avec sa fille. Elle souhaite que sa fille puisse évoluer à son rythme, mais avec des apprentissages cognitifs, aussi loin qu'elle le pourra. Ysaline a besoin d'être tirée vers le haut et sa maman veut pouvoir lui offrir cela. Je me suis posée la question de savoir si l'école et les parents des enfants de la classe étaient aussi partants que ça... Ysaline continue à être invitée : on lui propose de rejoindre les « copains » comme dit Ysaline, dès que possible. En écrivant ces lignes, je me dis : « Que de questions pour revenir à des conclusions qui étaient justes ! La bêtise humaine, le choix politique empêchent une petite fille d'aller à l'école de son choix !

Face aux constats de la maman d'Ysaline, nous pouvons nous demander pourquoi l'intégration s'est arrêtée sans aucune préparation ? Sans tenir compte de l'évolution d'Ysaline ? Sans tenir compte des désirs des partenaires de terrain (L'ancienne institutrice d'Ysaline se tient au courant de l'évolution de son élève et Ysaline en est fière) ? Pourquoi se base-t-on sur les compétences pédagogiques de l'enfant alors que nous savons très bien qu'elle progresse, mais par rapport à elle-même. Elle ne répondra jamais aux socles de compétences mais un enfant est-il à l'école juste pour le pédagogique ? N'y-a-t-il pas des compétences sociales que l'enfant acquiert à l'école ? La maman d'Ysaline le dit clairement : si sa fille peut se débrouiller, trouver sa place dans le groupe, elle aura acquis quelque chose de bien précieux. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de cet aspect, des compétences sociales et d'autonomie de l'enfant ? Elle avait encore des choses à vivre dans cette situation.

La maman d'Ysaline a proposé son aide, faute de moyens offerts à sa fille, là où la famille vit. C'est vrai que des services d'accompagnement, des services d'aide à l'intégration existent et font souvent de l'excellent travail. Le souci est qu'il n'y en a pas partout (les parents d'Ysaline ont été loin de chez eux) et que certains de ces services sont jeunes : ils doivent encore mûrir et acquérir de l'expérience. Il n'est pas rare d'entendre des parents nous dire qu'on leur a proposé ce que l'enfant connaît depuis bien longtemps.

La situation d'Ysaline souligne bien des aspects de la dynamique qu'est l'intégration scolaire. Les revendications que nous avons en matière d'intégration scolaire touchent la formation des enseignants : le fait d'aller chercher l'information à partir d'une situation vécue, l'approche du partenariat. Ces revendications concernent aussi la volonté de l'école et de son équipe pédagogique : l'idée d'un projet clair, inscrit et revu avec l'équipe qui entoure l'enfant. Le manque d'information en matière de maladie ou de handicap est également relevé : il y a un besoin important de sensibilisation, d'informations accessibles pour chacun.

En revenant à Ysaline, nous pouvons nous dire que, même si les choses ont évolué, même si pour elle des éléments « revendiqués » étaient mis en place - telle l'information, l'aide en classe, le partenariat-, il reste des a-prioris, des craintes, des représentations qui ne tiennent pas compte de l'identité de l'enfant qui vit la situation. Nous pensons à la formation des enseignants mais ne devons-nous pas aussi penser à celle des politiques ?

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Pascale Biot. Je vais maintenant passer la parole à Steve qui va nous parler de l'exclusion scolaire des enfants malades. Il est encadré par Mme Lossy, qui est enseignante dans un projet qui s'appelle « L'Entre 2 », qui travaille avec l'école « L'Escale » qui est un enseignement de type 5, subventionné par la Communauté Française.

## **L'exclusion scolaire des enfants malades**

*Témoignage de Steve*

Bonjour ! Je m'appelle Steve.

J'habite à Laeken. Je vis avec mes parents. J'ai 2 frères et 2 sœurs. Je suis inscrit à l'Athénée Royal de Woluwé-Saint-Lambert. Je suis en 5<sup>ème</sup> année, en (enseignement) général : j'ai choisi, comme option, « langues ». J'ai vraiment de la chance d'être dans cette école parce que les profs me soutiennent.

En fait, je suis atteint d'une maladie qui s'appelle « la drépanocytose », qui est très peu connue. Cette maladie touche plus les Africains. Elle m'empêche beaucoup d'aller à l'école, de suivre les cours. J'ai des douleurs vraiment horribles. Je dois être hospitalisé, tellement c'est fort. Quand je fais une crise, je suis à l'hôpital et je suis sous morphine. Cette année, j'ai été plusieurs fois hospitalisé et j'ai raté l'école. Mais à l'hôpital où je suis, à Saint-Luc, je suis encadré par quelques prof, des prof de l'école et des prof de « L'Entre Deux » qui m'aident pour que je reste à niveau. Cette année, à cause des médicaments que je dois prendre, j'ai attrapé des ulcères. A mon âge, ce n'est pas normal : ce sont les adultes qui ont ça. C'est très douloureux : ça m'empêche même de marcher. Je dois suivre une thérapie tous les jours : je dois aller tous les jours à l'Hôpital Militaire pour changer mes pansements. Je ne suis pas en état d'aller à l'école. En fait, le problème, c'est qu'il n'y a pas de transport qui pourrait m'amener à l'hôpital, puis à « L'Entre Deux » où je pourrais suivre les cours. Pendant une semaine, « L'Entre Deux » m'a trouvé un moyen de transport. Après, c'était fini ! J'ai dû me débrouiller tout seul ! Mes parents ont dû trouver des gens de ma famille pour me conduire. C'est très difficile pour moi !

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Je passe donc la parole à Mme Lossy qui est enseignante à « L'Entre Deux »

Muriel Lossy, *L'Entre 2, antenne de l'école « L'Escale »*

Je suis enseignante, à l'école « L'Escale » aux Clinique Universitaires Saint Luc. J'entame ma 6<sup>ième</sup> année dans le type 5, à l'école « L'Escale ». Je suis référente depuis peu du projet « L'Entre2 ».

Je vais commencer par vous parler de notre structure, L'Entre2, centre scolaire de jour pour enfants et jeunes malades ou accidentés, un centre qui s'est donné pour objectif supplémentaire depuis le mois de septembre 2008, de servir de relais scolaire pour des jeunes atteints de maladies chroniques.

Steve est inscrit dans ce nouveau programme.

Ensuite, je vous exposerai en quoi notre difficulté à trouver des moyens de transports adaptés aux besoins de nos élèves met leur scolarité en péril.

Nous parlerons ici d'une forme d'exclusion scolaire due à un manque évident de moyens, moyens que nous ne maîtrisons pas.

### **Pourquoi la création d'une structure comme L'Entredeux ?**

L'évolution des traitements et l'augmentation continue du pourcentage de survie chez les enfants ou les jeunes atteints de pathologies malignes ou chroniques nous obligent à repenser l'enseignement en milieu hospitalier (appelé en Belgique, enseignement spécialisé de type 5). En effet, nos élèves ont des périodes d'hospitalisation plus courtes mais un allongement de la convalescence ; cela entraîne une croissance importante de la « déscolarisation forcée ». Ainsi, il n'est pas rare de voir des patients absents de leur école plusieurs années ou de façon récurrente dans le courant de leur cursus scolaire.

Ce constat nous amène à repenser l'école durant la convalescence et entre les périodes de traitement. Pour répondre à cette demande, certains pays européens délocalisent les enseignants vers le domicile ou les nomment consultants. Ils deviennent ainsi des interlocuteurs privilégiés entre l'école d'origine, la maison et l'hôpital.

En Belgique, la réponse apportée varie en fonction du centre hospitalier. Chaque école en hôpital cherche la solution qui lui semble la plus adéquate. Ainsi, certaines créent un réseau parallèle d'enseignants à domicile, attachés administrativement à l'école hospitalière. D'autres font appel à des associations d'enseignants bénévoles, d'autres encore augmentent leur possibilité d'accueil dans les classes des hôpitaux de jour.

Pour notre part, nous avons voulu proposer une alternative : le centre scolaire de jour appelé L'Entre 2 qui se base sur deux postulats importants :

- 1) pour poursuivre sa scolarité, l'enfant ou le jeune a besoin d'un certain nombre d'heure de travail scolaire par semaine ;
- 2) la socialisation que peut lui apporter un groupe de pairs est indispensable à sa construction identitaire.

### **Genèse du projet**

Depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique de L'Ecole Escale, présente dans les unités d'hospitalisation, accueille en classe un certain nombre de jeunes « externes ». Ils ont en commun d'avoir été soignés aux Cliniques Universitaires St Luc et/ou d'être considérés, pendant une durée limitée, comme médicalement incapables de retourner dans le système scolaire classique. Ils sont tous inscrits dans une structure d'apprentissage (généralement leur école d'origine) et ont pour projet d'atteindre un objectif de réussite précis.

Ces jeunes élèves externes sont, entre autre, **des élèves qui, en cours de traitement ou en fin de traitement, sont hospitalisés de manière récurrente et qui sont interdits de milieu scolaire ordinaire pour des raisons médicales (Souvent, une diminution importante des défenses immunitaires).**

Je soulignerai deux raisons pour lesquelles le centre scolaire de jour a du sens pour ce type d'élèves :

1. Ces élèves sont, jusqu'à ce jour, suivi à domicile par une association de bénévoles, « l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile » (E.H.D.), en moyenne deux heures par semaine. Or, il est évident que cette prise en charge est insuffisante pour poursuivre une scolarité « normale », à tout le moins dans les cours généraux. Ce constat a déjà été porté par le groupe de travail, DOMI de l'A.P.H. (Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté Française de Belgique) où siègent par ailleurs des représentants de l'E.H.D.

Toutefois, il existe une disposition légale qui permet à un élève convalescent ou malade à domicile, de bénéficier d'un professeur quatre heures par semaine, moyennant une procédure longue, fastidieuse et peu opérante.

On observe également des offres « privées » de suivi pédagogique à domicile par certaines assurances-santé ou mutuelles mais l'accès est, selon nous, éthiquement très discutable et les profs qui y participent n'ont aucune attache avec une école spécialisée.

2. Les élèves, pris en charge dans la structure scolaire hospitalière au moment du diagnostic et des premiers traitements, s'approprient l'Ecole de type 5 comme nouveau lieu « vital » d'apprentissage et de vie. Les coupures perpétuelles dans ce travail et dans la relation élèves-enseignants posent des difficultés dans la continuité des apprentissages et des méthodes : ces coupures créent des frustrations de part et d'autre. L'Ecole Escale est, dans ce cadre, un lieu sécurisant où le jeune peut rester élève et vivre les expériences de son âge, avec des jeunes de son âge. L'importance des pairs dans l'enfance, mais surtout dans la construction identitaire de l'adolescent n'est plus à démontrer.

Ces jeunes élèves externes sont aussi **des élèves malades chroniques (par exemple drépanocytose, anorexie, ...)** qui, de part leur pathologie, rencontrent de grandes difficultés dans leur scolarité. Ces jeunes ont, à un moment précis ou à plusieurs reprises, besoin d'un encadrement dans leurs matières ou d'une aide pour préparer des examens d'entrée ou jurys. Ces jeunes sont généralement demandeurs d'une prise en charge quotidienne complémentaire à celle de leur école d'origine pouvant aller de 15 jours à plusieurs mois, d'autant plus qu'ils sont souvent absents.

### **Concrétisation du projet**

Fort de ces constats, nous avons ouvert, depuis septembre 2007, un centre scolaire de jour, L'Entre2, dépendant de l'école en hôpital, mais situé en dehors de la structure hospitalière. A

l'heure actuelle, il comprend une classe dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- des enfants de 6 à 18 ans y sont accueillis.
- chacun a un programme à la carte en fonction de ses besoins et de ses possibilités, programme qui peut aller de 1h de cours par semaine à 20h de cours par semaine.
- la classe est située à 500 m de l'hôpital, pour qu'elle soit investie comme école et lieu de vie à part entière mais aussi pour que les allées et venues soient possibles pour les élèves.
- certains enseignants partagent leur travail entre les unités d'hospitalisation et cette classe, afin de donner sens à l'approche de la continuité mise en place.
- la collaboration avec l'école d'origine est renforcée. Il ne s'agit plus de recevoir la matière scolaire mais bien, d'être initiateur et accompagnateur du processus de réintégration.

### **Quelles prises en charge ?**

La plupart des élèves sont accueillis pendant plusieurs mois, fréquemment, en suivant le découpage trimestriel de l'année scolaire ; ils le sont souvent à raison de 20 heures (soit toutes les matinées ou toutes les après-midi). Il est entendu que nous veillons à ne pas les maintenir chez nous mais que nous visons le retour à l'école d'origine.

Pour les élèves atteints de maladies chroniques telles que par ex. la drépanocytose, nous avons créé, depuis le début de cette année scolaire, une cellule de soutien et d'accompagnement scolaire (sous la forme d'un coaching scolaire).

Certains jeunes, scolarisés dans les environs de l'Entre2, nous ont fait la demande de pouvoir retravailler certains cours dans notre structure, pendant leurs heures de fourche ou leurs heures de gymnastique (si bien évidemment, ils en sont dispensés).

Les objectifs finaux de la prise en charge sont de trois ordres :

- soit permettre à l'élève de travailler ses matières afin de combler les lacunes accumulées pendant le traitement et d'envisager une réintégration la plus harmonieuse possible ;
- soit d'envisager une réorientation vers un autre type d'enseignement ou encore de permettre une approche de la scolarité, rassurante pour des enfants très angoissés ;
- soit, pour les jeunes malades chroniques, leur permettre de profiter du soutien scolaire nécessaire à une continuité pédagogique cohérente.

Nous assurons ici, la fonction de lien entre tous les intervenants. (jeune, école d'origine, école dans l'hôpital, et parfois même profs à domicile...)

Dans tous les cas, accompagnés d'un membre de l'équipe médicale, nous nous rendons, et ce, toujours avec l'accord des jeunes ou de leurs parents, dans les écoles d'origine, afin d'établir des contacts, d'informer...

Plusieurs élèves ont déjà réintégré leur école d'origine ou une école plus adaptée à leurs besoins dans le courant de l'année scolaire précédente.

En tant qu'enseignante référente, soucieuse d'évaluer le travail fourni, je garde des contacts réguliers avec les écoles d'origine de nos élèves et ceci, afin de bien adapter nos cours avec ceux des professeurs d'origine.

Nous pratiquons des follow-up durant les mois suivants et un an après la réintégration. Cette pratique nous permet de faire un suivi efficace et de préserver nos anciens élèves d'un décrochage sur le long terme. Nous restons des interlocuteurs disponibles, tant pour les jeunes, que pour les enseignants de l'école d'origine.

Mais cela nous permet aussi de avoir une attitude réflexive sur notre pratique, de l'évaluer de manière continue, afin de répondre au mieux aux demandes.

### **Une interpellation en guise de conclusion**

Le centre scolaire de jour nous semble une réponse intéressante aux modifications de traitements et de durée de convalescence auxquelles l'enseignement en milieu hospitalier doit faire face. Non seulement, il tient compte de la nécessité d'augmenter de manière significative le temps de prise charge scolaire mais il permet également de ne pas faire fi de la nécessaire socialisation de ces enfants ou jeunes après, parfois, de longs mois d'isolement. Il rend progressivement à ces derniers, ou préserve, un statut d'élèves à part entière dans toutes les facettes que ce terme comprend.

Cependant, un obstacle de taille s'est imposé à nous.

Certains élèves de l'Ecole Escale - en convalescence ou malades chroniques - que nous pourrions accueillir à l'Entre2, sont malheureusement et pour diverses raisons (financières, matérielles, disponibilité des personnes...) dans l'impossibilité de se déplacer et de se rendre dans notre classe.

De plus, peu de systèmes, peu d'associations de bénévoles, aussi utiles soient-elles, peuvent s'adapter au rythme et à la fréquence des demandes de déplacement de nos élèves.

Ils sont souvent atteints de pathologies compliquées, demandant des soins réguliers, des prises en charges thérapeutiques régulières. Bref, ils ont un horaire déjà fort chargé, dans lequel nous tentons d'inscrire la scolarité.

Sans oublier les facteurs « douleurs » et « fatigue ».

Faute de moyens de transport adéquats, des jeunes comme Steve, demandeurs, pour qui, la prise en charge se fait régulièrement (soit en hospitalisation, soit en hôpital de jour, soit à l'Entre2) ne sont pas en mesure de profiter de toute cette structure mise à leur disposition. Ils éviteraient ainsi une déscolarisation progressive, une désocialisation, et parfois même, un repli sur soi.

L'école, c'est la vie, elle met en projet pour le futur. Elle permet d'apprendre mais surtout de se construire... le temps de l'enfance, de l'adolescence.

Muriel Lossy, enseignante,  
référente du projet l'entre2 ,  
en collaboration avec Pascale Geubel,  
coordinatrice pédagogique  
à L'Ecole Escale, école de type 5,  
subventionnée par la Communauté Française.

## **L'exclusion scolaire définitive**

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci Mme Lossy. Je passe la parole à Yannick. Yannick va nous parler de l'exclusion scolaire définitive. Il n'est pas concerné par cette problématique mais Yannick va prendre la parole au nom des jeunes concernés pour qui la souffrance était trop forte pour venir vous en parler.

N.B. : Au Service de Médiation Scolaire de St-Gilles, nous n'avons trouvé aucun jeune pour venir parler devant le parlement de l'exclusion scolaire définitive ou des exclusions qu'il aurait vécue(s). Source d'une grande souffrance, on préfère oublier, ne pas y penser, ne pas en parler ou alors de façon tout à fait confidentielle. Yannick a accepté de nous lire le témoignage d'un jeune qui ne sera pas identifiable. Celui-ci est au courant : il a accepté que l'on parle de sa situation et il a participé à la rédaction de son témoignage.

### *Témoignage de Yannick*

J'ai été exclu définitivement deux fois d'une école.

J'ai fait mes primaires dans une école de mon quartier.

Je n'ai pas fait de sixième année primaire et j'ai été inscrit directement en première accueil, en secondaire, à 12 ans. Je n'avais pas de bons points.

Mais, je suis quand même passé en deuxième année professionnelle. Là, mes points ont été très mauvais. J'ai eu beaucoup de zéros. J'ai commencé à avoir des remarques sur mon comportement et puis c'est vrai, je n'étais plus motivé en classe. En deuxième professionnelle, j'avais 14 ans.

Vers Pâques, suite à mes problèmes de comportement répétés à l'école, j'ai été exclu définitivement de l'école. Ce n'est qu'à ce moment là que l'école m'a conseillé d'aller avec ma maman au centre PMS. La dame du PMS a fait des tests. « L'intelligence est bonne, me dit-elle, mais le niveau pédagogique est bas. Il y a de grosses lacunes de base. » Le PMS me conseille une orientation vers l'enseignement spécialisé de type 1.

J'ai été renvoyé définitivement de mon école. Je voulais rester dans mon école qui était près de chez moi. Je n'ai pas bien compris. Ma mère non plus. Je devais prendre deux métros pour aller dans ma nouvelle école.

J'ai terminé mon année dans cette école, puis je suis resté un an. J'avais des points incroyables, très bons. Mais à la fin de l'année, dans mon bulletin, il était écrit que je ne pouvais plus me réinscrire dans l'école et que je devais chercher une autre école.

Ma mère a cherché. Mais elle ne trouvait pas d'école. Le PMS a donné une liste d'écoles spécialisées. A chaque fois que ma mère téléphonait, on lui disait qu'il n'y avait plus de place. Je suis resté sans école de septembre à janvier, presque 5 mois.

Finalement, le PMS m'a orienté vers un Cefa (Centre de Formation en Alternance) et je m'y suis inscrit fin janvier. Malheureusement, je n'ai pas fait les examens, car je suis arrivé très tard et j'ai raté mon année.

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci à Yannick, qui ne parlait pas en son nom et je cède la parole à Brigitte Welter, qui représente le Service de médiation scolaire de la Commune de Saint-Gilles.

Si le jeune qui a rédigé ce témoignage n'avait pas le courage de venir en parler, c'est parce que l'exclusion scolaire définitive est vécue par le jeune comme une situation « honteuse » : on n'a pas envie d'en parler, on a envie d'oublier. C'est surtout une grande souffrance, et pour les parents, et pour le jeune.

Je vais maintenant expliquer mon cadre de travail. Je travaille au Service communal de médiation scolaire, à Saint-Gilles. C'est un service qui se situe en dehors des écoles. C'est un service public à la population. Ce sont les jeunes ou les parents, ou les deux ensemble, qui viennent nous trouver, parce qu'ils ont des questions, un besoin d'information, ou bien parce qu'il y a des soucis scolaires. Dans ce cadre, nous rencontrons régulièrement des jeunes qui sont exclus définitivement de leur école.

L'exclusion scolaire définitive d'une école est la sanction la plus grave au sein de l'institution scolaire. L'exclusion scolaire définitive d'une école, selon la loi, doit rester exceptionnelle. On pourrait dès lors imaginer qu'elles sont rares et peu nombreuses. On pourrait imaginer que « tout à été tenté au sein de l'école avec le jeune, ses parents, avec l'aide du centre PMS, du médiateur ou d'un organisme extérieur et qu'il n'est vraiment plus possible de maintenir l'élève dans l'école ». Mais, quand on observe les chiffres, en 2004-2005, par exemple et uniquement pour les écoles du réseau de la Communauté Française, 1365 élèves auraient été renvoyés définitivement. Je pense que ce serait vraiment important de pouvoir mieux maîtriser le nombre réel de ces exclusions, tous réseaux confondus, pour toutes les écoles qui sont subventionnées par la Communauté Française, puisque nous sommes confrontés à une « banalisation » de ces sanctions : cette sanction, lourde et grave, touche énormément de jeunes.

En analysant les situations individuelles rencontrées au sein de notre service, il apparaît que :

- **Plusieurs élèves ont été définitivement exclus pour un seul fait isolé « grave »** ; il peut s'agir d'un accident de parcours, d'une erreur commise par un jeune mineur en construction ; dans les situations analysées, les élèves méritaient une sanction, mais dans ces cas-ci, les écoles avaient choisi l'exclusion définitive. Il n'y a donc pas eu de gradation de sanction.
- Pour d'autres situations, nous sommes plutôt dans la sphère du **décrochage scolaire** où les échecs répétés et qui semblent irrémédiables à l'élève, conduisent celui-ci à des comportements perturbateurs répétés; dès lors le renvoi définitif ne résout en rien la problématique sous-jacente d'échec scolaire, cachée par les problèmes de comportement de l'élève.
- D'une école à l'autre, nous observons de grandes différences dans la gestion des comportements problématiques des élèves : certaines considèrent le renvoi définitif comme une sanction ultime et l'applique très peu, ayant recours à d'autres sanctions et à un encadrement, un suivi positif de l'élève ; **ces écoles favorisent « l'inclusion de l'élève »**.
- L'exclusion définitive durant l'année scolaire entraîne, immanquablement, une interruption de la scolarité (pour les mineurs, une rupture du **respect de l'obligation**

**scolaire**) et le non-respect au droit à l'instruction. Cette interruption peut durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

- **La déscolarisation** de l'élève durant une période relativement longue risque d'induire des difficultés importantes de réadaptation à la nouvelle école ; l'élève se retrouve parfois seul à la maison, livré à lui-même ; de plus, il prend du retard au niveau des apprentissages scolaires qu'il aura de grandes difficultés à combler ; notons qu'à partir du mois de mars, une exclusion définitive d'une école et la rescolarisation de l'élève dans une autre école, le conduisent très souvent à l'échec scolaire et au redoublement.
- Pour l'école qui va accueillir l'enfant qui a été exclu d'une autre école, en cours d'année, la tâche est très complexe.
- L'exclusion définitive est source d'une grande souffrance au niveau de l'enfant, du jeune, de sa famille.
- Il serait important qu'une **évaluation globale puisse être réalisée** : le nombre d'exclusions pour toutes les écoles de la Communauté Française par année scolaire, le contexte de l'exclusion (dont par exemple la dynamique du groupe-classe, les motifs du renvoi définitif, les sanctions intermédiaires s'il y en a eu et la gradation des sanctions, l'encadrement de l'élève qui a été proposé avant la sanction ultime, le parcours scolaire du jeune exclus, les conséquences de l'exclusion sur le jeune, sa famille, sur sa classe, mais aussi sur l'école qui va l'accueillir et le rescolariser, ...).
- A Bruxelles, aujourd'hui (novembre 2008), il n'y a plus de place dans les écoles pour pouvoir accueillir un jeune en 3<sup>ème</sup> professionnelle. Les dossiers des jeunes exclus ont été remis aux Commissions et celles-ci attendent qu'un autre élève se fasse exclure pour qu'il y ait une place disponible. Il faut « tirer la sonnette d'alarme » par rapport aux classes de 3<sup>ème</sup> professionnelle : il y a vraiment un grand manque de places, au niveau de la Région Bruxelloise.

#### Ce que nous disent les jeunes et les parents :

- Ils ont souvent l'impression, qu'une fois que la procédure d'exclusion définitive est lancée, la décision de renvoi a déjà été prise ; que dès lors, la procédure est respectée dans la forme, mais pas dans le fond : quand les parents rencontrent le directeur, le dialogue n'est pas possible ; la recherche d'une solution positive, autre que le renvoi, n'est pas envisagée.
- Les parents demandent que leur enfant soit sanctionné. Ils trouvent que l'exclusion définitive de l'école est une punition trop sévère et disproportionnée par rapport aux faits reprochés. Le jeune exprime souvent les mêmes sentiments.
- Les parents s'inquiètent parce que l'enfant est déscolarisé : le jeune se retrouve seul à la maison, alors qu'il est perturbé par la décision de renvoi. Les parents craignent que la sanction ne le conduise directement au décrochage scolaire.
- Changer d'école, quitter les professeurs, les élèves, le quartier que l'on avait appris à connaître, c'est une source de grandes angoisses pour l'enfant, le jeune. Tout cela induit des tensions importantes à la maison : « c'est honteux d'être renvoyé ». Arriver

dans une école que l'on ne connaît pas, rencontrer des élèves que l'on ne connaît pas, être stigmatisé « comme étant l'élève qui a été renvoyé », pour l'enfant, la réadaptation est difficile. Il a besoin d'être soutenu et accompagné, ainsi que sa famille.

### Ce que nous proposons

En nous référant au décret « Missions » du 24 juillet 1997 (art 81 et 89), ainsi qu'au décret « Discrimination positive » du 30 juin 1998 (art 25 et 26), nous proposons que :

- la procédure d'exclusion soit respectée **aussi sur le fond**, et pas uniquement sur la forme ;
- l'exclusion définitive soit autorisée uniquement **en tout dernier ressort** et uniquement dans les cas où la gestion, interne à l'école, de l'élève problématique s'avère tout à fait impossible ;
- l'exclusion définitive reste la sanction la plus grave et soit **proportionnée aux faits reprochés** ;
- **la gradation** des sanctions soit obligatoire ;
- les faits reprochés au jeune soient décrits avec attention, en se basant sur des faits établis, avec impartialité ;
- la procédure d'exclusion définitive soit utilisée aussi **à titre préventif** ; la procédure mobilise les énergies des différents partenaires potentiels autour du jeune et de l'enfant ; les parents sont informés des comportements problématiques de leur enfant au sein de l'école ; elle permet de dire clairement les choses à l'enfant ou au jeune, de le conscientiser, de lui rappeler les règles et les limites ; la procédure peut l'aider à remédier aux problèmes comportementaux, tout en étant encadré par des adultes et, si possible, **accompagné et encouragé à évoluer positivement**.

On pourrait également proposer d'instaurer une instance de recours externe indépendante, en s'inspirant du modèle prévu pour les recours externes suite au conseil de classe (art 97 chapitre 1° du décret « Missions »).

Brigitte Welter

Service communal de médiation scolaire  
71, rue Vanderschrick  
1060 Bruxelles  
tél:02/542 63 54

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Mme Welter. Je vais passer la parole à Matthieu, qui donne sa voix à un jeune qui est victime de discriminations au sein de l'école, parce qu'il est homosexuel.

## L'exclusion sur base de la préférence sexuelle

### *Témoignage de Matthieu*

Lorsque je suis rentré à l'école cette année, j'étais loin de me douter que j'allais être confronté à une sorte d'enfer qu'on appelle communément « discrimination ».

A cause d'une erreur que j'ai commise, je vis chaque jour avec la hantise de ce qu'il va m'arriver à l'école. Je m'explique... Je suis un jeune homosexuel de 18 ans. Je suis élève dans une école de la région liégeoise, en dernière année d'études secondaires. Je dois dire que, plus jeune, je n'aurais jamais imaginé être attiré par un garçon. Mais, en arrivant dans ma nouvelle école, à Liège, il y a 2 ans, j'ai dû me rendre à l'évidence : ce ne sont pas les filles qui me plaisent ni qui attirent mon regard. Quel choc pour moi de tomber amoureux d'un garçon ! Mais il fallait faire avec ! J'ai donc assimilé le fait de ne pas être comme les autres. J'ai bien dit « assimiler », pas « accepter »... Deux années ont passé. Je me suis forgé une place dans l'école : élève modèle, toujours « délégué » ou « co-délégué » de la classe, dévoué à l'école, qui ne rate jamais une journée - même malade -, et qui s'est donné pour but dans la vie, de travailler dans cet établissement. En bref, j'adorais cette école !

Un jour, j'ai commis l'énorme bêtise d'aller sur un site de rencontre homo. Quel acte stupide... qui a entraîné de graves conséquences ! Peu de temps après, une prof a découvert que j'avais été sur ce site et ne l'a pas du tout caché à la classe dont elle était titulaire. Elle s'est empressée d'imprimer les « preuves » de mon « crime » et les a apportées au directeur. Les élèves, de leur côté, se sont empressés de répandre la nouvelle : « L'élève modèle de l'école est un homosexuel ! » Une information qui vaut de l'or... En très peu de temps, la nouvelle avait fait le tour de l'école. Les premiers ragots voyaient le jour et j'ai été convoqué chez le directeur. J'ai eu un jour de renvoi, qui était prévu pour la semaine suivante.

Le lendemain, les premières réflexions désobligeantes ont commencé. On me montrait du doigt... On murmurait sur mon passage... Ou alors, on ne se gênait pas de dire tout haut ce qu'on pensait. C'est alors qu'un sentiment de vide et de solitude est né en moi. Malgré le soutien des mes amis, je me sentais seul, triste, perdu. Le coup que la vie m'infligeait me laissait un sale goût amer. Les jours ont passé. Les remarques ont empiré.

Le jour de mon renvoi est arrivé. Les élèves de ma classe ont alors refusé d'aller au cours : ils n'étaient pas d'accord que je sois puni, alors que d'autres élèves vont sur des sites de rencontre hétéro. Parce que, moi, c'était un site gay, je devais être sanctionné. Non, disaient-ils ! Et ils ont eu gain de cause, après seulement 50 minutes. Mon jour de renvoi a été annulé et j'ai pu retourner aux cours. Leur soutien m'a fait chaud au cœur et m'a donné un peu de courage, un courage qui a - hélas - rapidement disparu, lorsque même des prof ne cachaient pas leur opinion à l'égard de mon homosexualité. Certains ont eu un changement radical envers moi : plus un « bonjour », plus un sourire, rien !

Les jours ont continué à s'écouler, chaque jour apportant son lot d'insultes, de moqueries, d'intolérance. Pendant un moment, je me suis laissé abattre : je ne voyais plus de raison de vivre... Pour quoi avancer ? Pour quoi continuer ? A quoi bon ces souffrances ? L'école où je me sentais si bien devenait mon cauchemar. Cela a dû se voir car une éducatrice m'a fait appeler au PMS de l'établissement. Là, j'y ai trouvé une oreille qui a écouté ma douleur et le calvaire que je vivais. Alors, la psychologue du PMS m'a conseillé d'aller au CHEL, un centre pour les jeunes homosexuels liégeois. Je dois avouer : je n'étais pas très emballé par l'idée. Mais j'y suis quand même allé. Car ma tristesse se transformait peu à peu en haine, une haine telle un poison qui se répandait dans mes veines et qui faisait de moi quelqu'un d'autre, complètement différent... un être qui ne ressentait plus qu'une immense colère, mais une colère que j'ai gardée au fond de moi. C'est sans doute cela qui m'a poussé à aller au CHEL.

Là, j'y ai trouvé des gens semblables à moi, avec la même différence. Je m'y suis même fait un ami génial qui m'a écouté, conseillé, un homme qui m'a redonné espoir. A présent, cela fait plus de deux mois que je supporte les moqueries incessantes et de plus en plus blessantes. Je sais qu'un changement s'est effectué en moi : je suis devenu quelqu'un d'impulsif, qui n'a pas sa langue dans sa poche, qui s'en prend à des personnes qui ne lui ont rien fait ; quelqu'un qui est rongé par la tristesse et la haine, une haine indescriptible contre tous ces idiots qui jugent sans savoir de quoi ils parlent et qui font de ma vie un enfer. Quel contraste avec le garçon que j'étais ! Calme, timide, sensible, joyeux ! Je sais que ce garçon est encore quelque part en moi et je n'ai qu'un souhait : le retrouver. Car la personne que je suis devenue, je ne l'aime pas : elle me fait même peur ! Heureusement, j'ai conservé ma sensibilité, ma gentillesse. Ces deux choses me permettent de contrôler le plus possible mes émotions et de ne pas encore « péter un plomb ». Une chance qu'il y ait le CHEL ! Chaque semaine, j'attends avec impatience d'y aller mais s'il n'y avait pas là, que serait-il arrivé et combien de temps vais-je encore tenir ? Ma situation est invivable, un véritable enfer sur terre ! Je crois bien sombrer peu à peu dans la dépression. Ce sont des situations comme la mienne qui mènent au suicide. Je n'y suis pas encore. Je ne pense pas y arriver un jour, étant donné que je suis entouré. Mais nul n'est à l'abri d'un « pétage de plomb ». Là, je ne sais plus où donner de la tête, quel chemin prendre. On peut dire que je me suis perdu. La vie d'un homosexuel n'est pas toujours facile. Mais elle serait déjà plus simple s'il n'y avait pas tous ces idiots qui s'amusent à me pourrir la vie.

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Mathieu. Je donne la parole à Jean-François Donfut qui est responsable de l'accueil au CHEL.

Jean-François Donfut, *CHEL, Jeunes gay(e)s liégeois*

CHEL, c'est l'acronyme de « Cercle Homosexuel Etudiant Liégeois », un des trois cercles homos qui existent en Communauté Française. Il y en a un sur le campus de l'ULB, un à Namur et un à Liège.

Pour commencer mon intervention, je tiens à souligner que, dans les recherches, aucune étude sérieuse n'a été réalisée sur la situation des jeunes, en situation de discrimination homophobe à l'école, ce qui est assez interpellant.

La problématique de la discrimination à l'égard des jeunes homosexuel(le)s est multiple puisqu'elle touche différents aspects de la vie de ces jeunes. Nous les rassemblerons dans les trois grandes sphères de la vie des jeunes, à savoir la famille, l'école et les relations avec les pairs.

**Au sein de la famille**, la principale difficulté que rencontrent les jeunes homos sera le rejet qui peut se manifester sur un continuum. D'un côté, ce rejet apparaîtra sous la forme d'insultes et d'un renforcement du contrôle parental sur la vie du jeune, pouvant aller jusqu'à la privation totale d'autonomie alors que c'est justement dans cette période de sa vie que l'individu aura un besoin sans cesse grandissant d'autonomie. Par exemple, on a accueilli récemment un jeune qui, sous prétexte qu'il allait consulter un psychologue, venait en fait au CHEL. Il n'avait pas le droit d'avoir un GSM, ni le droit d'avoir accès à Internet. Il n'avait droit à aucune sortie, en dehors du fait d'aller à l'école. Il devait mentir à ses parents pour pouvoir avoir un espace d'écoute.

L'autre extrême du rejet sera la rupture des liens avec la famille (autrement dit, le jeune sera « mis à la porte »), se retrouvant face à la nécessité de subvenir seul à ses besoins. Au sein de notre association, nous sommes amenés à rencontrer des jeunes vivant cette situation : ils se retrouvent en décrochage social, perdus dans la spirale de la drogue et/ou de la prostitution, voire le suicide, avec toutes les problématiques associées à ce genre de situation.

Ensuite, **au sein de l'école**, le (la) jeune homosexuel(le) sera confronté(e), à partir du moment où il (elle) aura fait son *coming-out*<sup>1</sup>, au silence et à l'incompréhension de ses professeurs et éducateurs, souvent peu, voire pas du tout, informés sur le vécu particulier de ces jeunes. Il (Elle) sera parfois confronté(e) à des actes d'une éthique fort douteuse. Par exemple, un élève se confie à son professeur et le professeur va raconter la situation de l'élève à d'autres étudiants. On verra, malheureusement souvent, des membres de l'institution scolaire qui n'osent pas intervenir lorsqu'ils sont témoins de situations de discrimination dont sont victimes les jeunes homos. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'insulte la plus courante dans les cours de récréation est « Sale pédé ».

Enfin, **pour ce qui est des relations avec les pairs**, les jeunes homos pourraient rencontrer des situations de rejet, recevant des insultes et seront même, parfois, tabassés par des jeunes de leur âge, et, comme dit auparavant, souvent au su et au vu d'adultes désemparés face à ces situations. Par exemple, à la sortie de l'école ou, parfois même, dans la cour de récréation.

Suite à cela, nous pensons que trois types d'actions doivent être mises en place. Tout d'abord, - et j'en ai déjà parlé- **objectiver** le phénomène de l'homophobie envers les jeunes dans la famille, à l'école et dans les relations avec les pairs. Ensuite, **former les professionnels** susceptibles de travailler avec des jeunes, et plus particulièrement aux problématiques spécifiques que peuvent rencontrer les homosexuel(le)s présents dans leur public. Il peut donc s'agir des professeurs et des éducateurs, en première ligne, mais aussi des acteurs de l'aide à la jeunesse. Enfin, en se référant à l'expérience française<sup>2</sup>, **créer une structure spécifique à l'accueil et à l'aide des jeunes homos**, structure qui interviendrait dans les cas d'urgence et sur le long terme, afin de maintenir le jeune intégré dans son cadre de vie habituel ou, si cela n'est pas possible, à assurer la transition du jeune vers un cadre de vie plus propice à son développement.

Je ne m'étendrai pas ici sur les doubles discriminations : le fait d'être un jeune homo et issu d'une culture étrangère, ou bien, le fait d'être un jeune homo et porteur d'un handicap. Je terminerai simplement en paraphrasant le slogan d'une association : « Avoir un enfant homo, avoir un enfant gay, ce n'est jamais triste ! »

Jean-François Donfut  
Responsable « Accueils »  
CHEL – Jeunes gay(e)s liégeois  
Rue Sœurs-de-Hasques 9,  
4000 LIEGE  
<http://www.chel.be>  
[comite@chel.be](mailto:comite@chel.be)

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Jean-François Donfut. Maintenant, nous allons changer de sujet. Mr De Broux qui va maintenant prendre la parole n'est pas épaulé par une association, comme tous les autres

---

<sup>1</sup> **Coming-out** : c'est le fait d'avoir annoncé son homosexualité à une ou des personnes de son entourage.

<sup>2</sup> Cf. l'association « Le refuge », en France. <http://www.le-refuge.org/>

intervenants, parce que, tout simplement, nous n'avons pas trouvé d'association. Quand Mr De Broux s'est adressé à nous, nous étions complètement désemparés. Il va nous parler de l'exclusion des enfants handicapés de l'assurance familiale. Dans ce domaine-là, c'est plutôt au niveau fédéral qu'il faudrait pouvoir trouver des solutions.

## **L'exclusion des enfants handicapés de l'assurance familiale**

Mr De Broux

Je voudrais d'abord remercier la Ligue de nous avoir écoutés. Cela nous a fait du bien parce que nous nous sentions seuls depuis de nombreuses années, face à notre fille, Anaïs, qui est reconnue comme handicapée. Son problème est un problème de violence. La violence est tout à fait inacceptable dans la société. Mais, si notre fille « dérange », elle n'est pas acceptée ni encadrée.

Anaïs a toujours eu des problèmes de comportement (violence), aussi bien à la maison qu'à l'école. A cause de cela, nous avons reçu six plaintes de la Communauté Française. Les cinq premières plaintes ont été rentrées au niveau de notre assurance familiale et la dernière a été prise en charge par le cabinet du Ministre de l'Enseignement.

Anaïs est l'aînée de 3 enfants. Elle a eu une scolarité normale jusqu'en 4<sup>ème</sup> primaire. Les problèmes de violence sur les professeurs ont débutés en 2002 avec 2 plaintes. Après contact avec le PMS de Ath et orientation en Type 3 (troubles du comportement), elle a reçu de nombreuses aides psychologiques.

En 2003, reconnaissance au niveau de l'AWIPH.

En 2004, une nouvelle plainte la conduit à un renvoi de l'école.

Ensuite, nous avons stoppé, de nous-mêmes, un court essai dans une autre école afin de chercher l'aide d'une institution. S'en sont ensuite suivis plusieurs intégrations scolaires, entrecoupées de placements en institution.

En 2006, Anaïs est reconnue comme handicapée, avec une incapacité permanente de 66%. Il nous est précisé par différents accompagnants que si cela ne marche pas dans sa nouvelle école et qu'elle est renvoyée, il n'y a quasi plus d'école dans les environs de notre domicile. Notre fille devrait alors passer toutes ses journées en institution, avec une formation sur place ou par correspondance, ce qui serait vraiment dommage pour son intégration sociale et familiale.

Depuis un certain temps, notre courtier d'assurance nous prévenait que nous allions avoir des problèmes avec la compagnie qui possède tous nos contrats, dont la responsabilité civile familiale. Ce bureau a donc cherché une solution auprès de toutes les compagnies mais sans succès.

Il m'a donc donné carte blanche afin de trouver une solution par moi-même. J'ai contacté, par téléphone ou en personne, divers assurances ou courtiers, mais sans succès. L'exclusion définitive de notre assurance familiale a été effective le 16/07/2008.

Depuis lors, les contacts avec la Communauté Française ont débouché sur une intervention du Ministre de l'enseignement, Monsieur Dupont, qui a décidé de suspendre les plaintes.

Mais cela ne suffit pas aux assurances qui disent que ma fille pourrait faire des crises à l'extérieur et donc, serait un danger à ce moment là.

Il faut savoir que jamais nous n'avons eu de plaintes concernant le comportement de notre fille à l'extérieur que ce soit dans les magasins, la ville de Péruwelz, le bus ou le train.

Par un heureux concours de circonstance, et à cause d'un conflit entre courtiers, une compagnie a malgré tout accepté de nous donner un contrat pour un an mais en précisant que, si une plainte était déposée, il y aurait suspension de celui-ci.

C'est injuste pour notre fille, notre famille et nous-mêmes qui faisons tout ce qui est possible pour l'aider et la soigner depuis de nombreuses années.

Notre famille, notamment les frères et sœurs ont déjà tant souffert des difficultés d'Anaïs. Il n'est pas nécessaire que toute la famille soit encore plus pénalisée : s'il n'y a pas d'assurance pour Anaïs, il n'y a d'assurance pour personne.

Il y a donc un vide juridique en la matière.

Pourquoi n'existe-t-il pas une assurance ou une caisse spéciale pour assurer les enfants handicapés violents et protéger ainsi la société et les familles ?

Paul De Broux, papa de Anaïs

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Mr De Broux. C'est évidemment quelque chose d'extrêmement difficile mais je pense que les assurances ont des moyens imaginatifs, en tout cas. On est bien parvenu à permettre que les gens qui habitent au bord des cours d'eau soient assurés contre les inondations, grâce à la mutualisation. Faire payer un peu tout le monde, pour ceux qui sont les plus exposés, je pense que c'est une piste que le politique pourrait explorer par rapport aux familles qui ont des enfants porteurs d'un handicap. Je passe maintenant la parole à nos amis de Caritas et à Mullem, qui est un jeune sans papiers. Il va s'adresser à vous en anglais mais Joëlle Verriest qui est à côté de lui va traduire. Ensuite, Anne Dussart viendra exposer la problématique des enfants sans papiers.

## **L'exclusion des enfants sans papiers**

*Témoignage de Mullem*

Je m'appelle Mullem. J'ai 15 ans. Et je viens du Liban. Je pense que vous connaissez bien la guerre au Liban.

Je suis arrivé en Belgique, parce que j'étais en danger. Il y avait la guerre et j'étais menacé par l'ex-mari de ma mère. Je suis arrivé en Belgique le 1<sup>er</sup> septembre 2007. J'ai été envoyé dans un centre, près d'Anvers, à Linkeroever. La vie au centre était difficile : il y avait 350 personnes de différentes nationalités et ils étaient tous des étrangers pour moi. J'étais habitué à une vie normale au Liban, avec ma famille.

Plus tard, nous avons reçu une lettre de Caritas, annonçant que nous allions vivre dans une maison à Ypres. Dans cette maison, je me sentais plus à l'aise. Je suis allé à l'école et j'ai appris le « dialecte local ». J'ai beaucoup d'amis à Ypres maintenant et j'aimerais bien y rester. Mais, parfois, des personnes ne sont pas gentilles envers moi comme, par exemple, un professeur à l'école. Il m'a dit qu'il me mettrait dans une enveloppe et qu'il me renverrait dans mon pays d'origine. Je pense que cet homme n'avait vraiment aucun respect pour moi. Quand j'aurai 16 ans, j'aimerais bien travailler comme jobiste étudiant. Mais je sais que ce ne sera pas possible. Après mes études, j'aimerais bien devenir ingénieur ou dentiste. Mais ce ne sera possible que si j'ai des papiers. Merci pour votre écoute et votre invitation.

Anne Dussart, *Caritas International*

Rechercher un enfant sans papiers, ça n'a pas été simple, non plus, dans notre association. On aurait bien voulu trouver un enfant qui vit en région francophone. Malheureusement, c'est un enfant néerlandophone. On aurait pu faire écrire un témoignage et le lire. Mais je crois qu'il est important d'avoir un visage devant soi. Un « sans-papiers », c'est un enfant, ce sont des parents, c'est toute une famille. C'est la raison pour laquelle on a demandé à Mullem de venir témoigner et de dire qui il est. Mullem se sent bien. C'est la raison pour laquelle on a pu trouver un enfant. Mais, à Caritas, nous sommes confrontés à beaucoup d'enfants qui n'auraient jamais voulu témoigner. Toute sa famille est ici. On les remercie de venir de si loin, tous ensemble, pour soutenir Mullem parce que être sans-papiers, ça fait peur.

Les gens sans-papier vivent dans une anxiété constante d'expulsion : ils ne savent pas, quand ils se lèvent, ce qu'ils vont faire le soir, s'ils seront toujours en Belgique, s'ils vont se retrouver dans un centre fermé, si le lendemain, ils vont être dans un avion. Je crois que c'est très difficile à vivre. Même si Mullem se sent relativement bien, je crois que c'est ce qu'il vit au quotidien avec sa famille.

## 1. Qui sommes-nous?

Caritas International est une ONG d'inspiration chrétienne, membre d'un des plus grands réseaux internationaux : Caritas Internationalis, comprenant 163 organisations présentes et actives dans environ 200 pays et régions.

Caritas International est spécialisé en deux matières : le volet étranger (urgence, réhabilitation et développement) et le volet intérieur. Dans le cadre du colloque au parlement du 22 novembre, seule la dimension intérieure sera développée. Nous venons en aide aux migrants nouvellement arrivés en Belgique et plaidons pour que chaque migrant soit traité dignement, quel que soit son statut.

## 2. Le volet « migration » de notre travail

Caritas International organise **l'accueil, le logement et l'accompagnement à petite échelle des demandeurs d'asile** durant toute la durée de la procédure. Elle met à leur disposition 192

unités de logement dans toute la Belgique. Elle leur offre également un accompagnement professionnel dans le cadre d'une Convention conclue avec le Ministère de l'Intégration Sociale. Caritas International estime que l'autonomie et la vie de famille des personnes concernées doivent être garanties. Avoir un foyer constitue le premier pas vers l'autonomie, le renforcement de l'esprit d'initiative et l'intégration sociale.

Les migrants en difficulté peuvent s'adresser au **service social** de Caritas International à Bruxelles. De plus en plus de personnes sans-papiers et de familles avec enfants viennent nous trouver pour demander des conseils. Des professionnels essaient de les aider via les moyens qui sont à leur disposition, ce qui est extrêmement difficile car ces personnes se trouvent dans une situation de détresse sans issue.

En réponse aux demandes du service social de Caritas International, plusieurs projets sont développés.

Depuis la fin des années 80, Caritas International est l'une des organisations qui **visitent les personnes enfermées** dans les centres 127 (Melsbroek) et 127 bis (Steenokkerzeel). Grâce à nos visites hebdomadaires, nous voulons briser l'isolement des personnes enfermées, assurer l'information du monde extérieur et, si nécessaire, intervenir comme médiateur entre les instances et les personnes concernées.

Depuis 1984, Caritas International organise le **retour accompagné en vue d'une réintégration durable dans le pays d'origine**, ceci en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Le service social de Caritas International encadre les migrants qui désirent rentrer volontairement dans leur pays d'origine et ce, pendant toute la durée de la procédure (projet REAB). Dans ce cadre, Caritas International fait appel à son réseau international afin de mieux préparer et informer les personnes qui souhaitent rentrer dans leur pays. Une fois rentrées, les partenaires locaux se chargent de l'accompagnement de ces personnes.

Depuis 2005, Caritas International a engagé trois tuteurs professionnels. Chacun assume la tutelle de 25 **mineurs étrangers non-accompagnés (Mena)** en moyenne.

### 3. L'exclusion des enfants sans papiers

Via les assistants sociaux et leur contact au quotidien avec les migrants, Caritas International dispose d'une expertise considérable en matière d'exclusion des enfants étrangers et des enfants sans papiers en particulier. Elle aimerait transmettre ici quelques problèmes liés à l'exclusion des enfants sans-papiers et des revendications à ce sujet.

- 1) Les enfants sans-papiers subissent une grande pression psychologique sur plusieurs plans. Au niveau scolaire, les enfants se contraignent souvent à atteindre de bons résultats car pour eux, les résultats scolaires font preuve d'une bonne intégration, ce qui faciliterait la régularisation (ce qui n'est pas correct). L'enfant ne peut pas servir de traducteur, ce qui est souvent le cas vu que les parents ne connaissent pas la langue du pays. Parfois, les enfants doivent transmettre des informations qu'ils ne sont pas capables d'assumer à leur jeune âge. Les enfants sont victimes de la situation et doivent jouer le rôle d'adulte.

- 2) Les enfants éprouvent une anxiété continue de se faire expulser. L'enfant ne peut pas envisager de plans pour le futur (projets d'études, de loisirs...). Un bon accompagnement ethno-psychologique (par le PMS) est nécessaire pour aider l'enfant à comprendre sa situation et à alléger ses tâches.
- 3) La procédure est souvent dure, longue et difficile à comprendre pour un enfant sans-papiers. Les interviews doivent être adaptées à l'âge et la maturité de l'enfant et doivent être données par du personnel qualifié et dans un environnement adéquat.
- 4) Les enfants se sentent souvent stigmatisés de façon relative par rapport à leurs compagnons. N'ayant pas de papiers, ils n'ont pas l'autorisation de quitter le pays, même pas pour des activités scolaires. Les activités obligatoires, comme la natation, et les excursions scolaires en Belgique sont souvent trop chères pour les parents. L'Etat pourrait prendre en charge les frais scolaires de tous les enfants de milieux modestes. Les enfants ne peuvent pas souvent participer à des activités extrascolaires, ce qu'ils perçoivent comme une exclusion.
- 5) Les enfants sans-papiers ont droit à l'aide médicale d'urgence. Caritas International plaide pour un accès à tous les soins médicaux, qu'ils soient urgents ou non.
- 6) Caritas International demande que la durée du séjour en Belgique soit prise en compte dans le processus décisionnel. Les enfants s'adaptent à un nouvel endroit, apprennent la langue et la culture et perdent souvent tout contact avec le pays d'origine. Caritas International demande le respect du temps maximal d'un an pour la durée de procédure de la demande d'asile. Elle demande également de statuer rapidement après une demande de régularisation.
- 7) En aucun cas, des enfants peuvent être enfermés. Plusieurs recherches démontrent qu'un enfermement engendre des conséquences négatives pour l'état psychosocial de l'enfant car ces centres ne sont pas adaptés à la vie de l'enfant. L'alternative à l'enfermement des enfants dans les centres fermés, proposée par la Ministre de la Politique de migration et d'asile Annemie Turtelboom, n'est valable que pour les nouveaux arrivés : les familles déjà présentes dans les centres fermés n'ont pas droit au déplacement. L'accueil alternatif ne prend pas en considération la totalité des enfants sans-papiers, mais n'est qu'offert aux familles expulsées en fin de procédure. En outre, ce qui se passera avec les enfants et leurs parents qui demandent l'asile à la frontière n'est pas clair. C'est également le cas pour les enfants enfermés dans le cadre du respect de l'accord Dublin (enfermés en attente d'une expulsion vers le pays européen où ils ont effectué leur première demande d'asile). Cette dernière catégorie d'enfants représente 50 à 70% des enfants dans les centres fermés.
- 8) En ce qui concerne les mineurs étrangers non-accompagnés, Caritas International demande un renforcement de la structure de la tutelle. Un mineur sans parents est toujours plus fragile qu'un jeune accompagné de sa famille. Tout en respectant le bon travail fourni par les tuteurs volontaires, nous plaidons pour un investissement supplémentaire de la part du gouvernement pour la professionnalisation des tuteurs et pour une reconnaissance des tuteurs travaillant comme employés dans une institution. Le travail en équipe aide le tuteur à trouver une solution personnalisée et durable pour les jeunes.

**Contact :**

Anne Dussart Responsable Programmes sociaux 0473/95 12 92 ou 02/229 36 04 <a href="mailto:a.dussart@caritasint.be">a.dussart@caritasint.be</a>	Joëlle Verriest Relations externes et attachée de presse 0473/76.24.62 ou 02/211 10 55 <a href="mailto:j.verriest@caritasint.be">j.verriest@caritasint.be</a>
---	--

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Mme Dussart. Nous allons passer au dernier témoignage, celui de Cannelle. Cannelle est accompagnée de sa maman, Mme Alexander, que nous avons rencontrée, il y a un an, à la Ligue des Droits de l'Enfant. Je vous passe la parole.

## **L'exclusion liée à un transport scolaire indécent**

Mme Alexander

Merci, Mr Coenen de nous donner la parole aujourd'hui, à la suite d'un courrier que j'ai envoyé à Mr Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial. Je suis la maman de Cannelle Alexander. Je suis invitée à m'exprimer sur un problème récurrent : le transport scolaire. Cannelle ne parle pas : sa maladie l'en empêche. Aussi je m'exprime pour elle, ainsi que pour les autres enfants, dans la même situation qu'elle.

Avant de développer mon intervention, je tiens à vous rappeler que le transport scolaire dans l'enseignement spécialisé est un droit acquis depuis 1974, en raison de la distance plus importante à parcourir pour les enfants handicapés.

Comment cela fonctionne-t-il ? Le MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) délègue au TEC (Transport en Commun) le soin d'organiser les transports et, pour cela, le TEC fait appel à des sociétés privées. Mais les conditions de transport sont loin d'être idéales ! Pour beaucoup d'enfants, le temps de transport est incroyablement trop long. À titre d'exemple, Cannelle aurait 5 heures de car par jour pour aller à l'école, distante de 40 km de la maison. Quel parent accepterait que son enfant, valide, fasse autant d'heures de bus tous les jours ?

Par ailleurs, quand votre enfant monte en voiture, l'attachez-vous ? Sachez que, dans les bus du TEC, les enfants ne le sont pas toujours : tous les véhicules ne sont pas équipés de ceinture et, donc, ne respectent pas les mesures de sécurité en vigueur dans notre pays, mesures qui sont plus que nécessaires pour des enfants qui ne sont pas autonomes. Imaginez un enfant autiste, avec des troubles du comportement. Cet enfant doit être drogué pour qu'il reste calme durant ces interminables heures de bus. Je vous invite à visiter la page qui parle du transport scolaire sur le site de la Ligue des Droits de l'Enfant et qui reprend l'ensemble des dysfonctionnements dont je parle.

Enfin, il faut que vous sachiez que nous avons participé avec un comité de parents, soutenu par des professionnels de l'encadrement scolaire (directeurs, enseignants, paramédicaux), à différentes actions. Nous avons réuni plus de 10 000 signatures remises à Mr Antoine, en juin 2007. Lors de cette entrevue, Monsieur le Ministre avait évoqué l'idée de remettre à chaque famille, un formulaire qui reprendrait précisément les coordonnées des personnes à contacter, en cas de problème de transport. En effet, c'est souvent le chauffeur du bus qui est interpellé, alors qu'il n'est ni le décideur, ni le relai de l'information. L'idée était de remettre de l'ordre

dans la communication entre le MET et le TEC, afin de quantifier les problèmes, puisque, d'après le Cabinet, peu de plaintes leur étaient adressées. A ce jour, rien n'a été fait !

Maintenant, je souhaite vous lire le courrier que j'ai envoyé à Mr Antoine, ainsi qu'à tous les responsables du transport. Je vais demander à mon mari de vous distribuer un petit fascicule dans lequel j'ai repris la lettre, ainsi qu'un document joint en annexe.

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ce courrier, suite au premier passage d'un bus de transport scolaire, ce lundi 3 novembre 2008.

Bonne nouvelle a-priori puisque nous l'attendions depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Quel sens de l'humour a le TEC puisqu'on m'annonçait : « Nous passerons chercher Cannelle à 6 h 35 ! » C'est une bonne blague, me dis-je, au vu de ses problèmes de santé. Non, ce n'est pas une blague !

Vous excuserez d'avance le ton quelque peu déconcertant de ce courrier. Mais, après quelques années de grande galère avec le transport scolaire et, n'ayant plus rien à perdre puisque, quoi qu'on fasse, on est toujours perdant avec vous, autant me libérer un peu.

Je parlais donc de problème de santé. Il apparaît en effet que vos services soient plus à même qu'un médecin pour juger de la nécessité ou non d'un transport scolaire individuel ou en groupe restreint afin d'en diminuer le temps (voir les certificats médicaux remis en début de chaque année scolaire). Je me permettrai donc de vous joindre en annexe, la dernière radio de ma fille. On pourrait croire que cela fait partie du secret professionnel, auquel tout patient a droit mais, dans notre cas, un transport décent me semble un droit plus important. Voilà à quoi ressemble un enfant handicapé (pas tous, mais la mienne, oui) vue de l'intérieur ! Un enfant handicapé, c'est un peu plus qu'un peu de bave qui dégouline, des cris effrayants, un air débile.

Un enfant handicapé, ma fille en l'occurrence, souffre de problèmes orthopédiques et d'une lourde scoliose - d'une énorme, gigantesque, extraordinaire scoliose - qui lui cause quelques souffrances.

Cannelle aura 15 ans bientôt, elle pèse 19 kg et elle mesure 135 cm. Sa colonne vertébrale fait les « montagnes russes ». Elle ne sait pas s'asseoir seule ; elle ne sait pas marcher ; elle ne sait pas parler pour me dire : « Maman, j'ai mal, atrocement mal dans ce p... de bus. Aide-moi ! » Il n'est vraisemblablement pas permis ni au MET, ni dans ces messieurs-dames politiques - ministres de tous genres et de tous bords -, qu'il y ait un enfant handicapé, sinon on aurait revu la situation depuis longtemps et on aurait trouvé l'argent ou, au moins, une façon plus intelligente de le gérer. Donc, airs compatissants et mines de circonstances en notre présence. Mais, c'est bien connu, « Loin des yeux, loin du cœur » puisque, déjà en juin 2007, la pétition dans ce sens vous a été remise.

Pour conclure, je me demande si la mettre dans un bus à 6 h 35 pour commencer l'école à 9 h, sans oublier le retour, serait bien raisonnable, sauf ... si je veux la tuer. Et, dans ce cas, merci le transport scolaire ou « comment se débarrasser de sa fille handicapée, un peu gênante et encombrante, en quelques semaines » ... sans risque d'être inquiété par la justice, puisque voilà comment contourner le meurtre par négligence ou encore, la non-assistance à personne en danger... Merci encore le transport scolaire...

Je vous remercie d'avoir lu ce courrier jusqu'au bout et vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

En lisant ceci, vous aurez compris que 5 h de route pour aller à l'école, c'est vraiment beaucoup !

A ce jour, mon courrier est resté sans nouvelles. Après cette lecture, moi, je me demande si le transport de bestiaux n'est pas plus réglementé dans notre pays car, très vite, Gaïa monterait

au créneau, avec la couverture médiatique que l'on connaît, et les soutiens de toutes parts. Pour nos enfants, qui crie au scandale ?

Mon souhait aujourd'hui, c'est simplement de vous interpeller pour que vous preniez conscience de cette situation qui est intolérable pour la maman que je suis. Sachez que nos enfants handicapés sont des enfants avant tout et pourraient être les vôtres. La voix de ces enfants n'est pas entendue. Aussi, aujourd'hui, je parle en leur nom, au nom de toutes les souffrances qu'ils endurent par une politique qui fait fi de tout cela.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir écoutée mais, plus encore, de m'entendre.

Mr Coenen, *Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Mme Alexander.

Au nom de la Ligue des Droits de l'Enfant, je vais maintenant exposer nos revendications en matière de transport scolaire.

Les transports scolaires concernent environ 15 000 enfants en Communauté Française (Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne). Pour plus de 90 % d'entre eux, cela se passe sans problèmes. Malheureusement, pour 9 % des enfants, la durée des trajets est une réelle souffrance, **jusqu'à cinq heures par jour** (et parfois au-delà). Cela génère des horaires trop lourds. Certains enfants quittent leur domicile avant 6h30 pour le retrouver 12 heures plus tard. Il leur reste deux bonnes heures pour faire leurs devoirs, souper, se détendre, ... Tôt levés, tôt couchés. Peu de vie de famille.

Il s'agit clairement, pour certains enfants (ceux qui sont plus d'une heure par trajet dans le bus) d'une situation inhumaine, voire carrément dégradante. Le terme de *maltraitance* que nous utilisons depuis 2006 n'est nullement usurpé. En effet, cette situation génère une véritable souffrance, tant au niveau psychologique que physique, selon les déficiences des enfants. Pour plus de détails, nous vous conseillons de relire notre dossier de presse de novembre 2006 <http://www.ligue-enfants.be/?p=28>

### **La Ligue rappelle ses revendications dans l'intérêt supérieur des enfants concernés**

Nous demandons qu'une règle soit établie en direction des TECs organisateurs des tournées, afin que celles-ci aient une durée maximale pour chaque enfant. Nous estimons que 60 minutes est un maximum au-delà duquel ce n'est plus rendre service à l'enfant. Dans les cas exceptionnels, on pourrait (si le handicap de l'enfant le permet) monter à 90 minutes maximum. Mais cela devrait rester des exceptions et ne pas durer plus d'une année dans la scolarité d'un enfant. Pour rappel, les normes de l'AWIPH sont de deux heures maximum aller ET retour !!!

Favoriser, pour les enfants ayant les horaires les plus lourds, l'utilisation de véhicules de catégorie 3 (8 places + chauffeurs) tels que ceux utilisés par les ASBL qui organisent les transports scolaires.

De même, nous demandons que les bus soumissionnés par les TECs auprès des firmes de car, aient un confort minimal véritable, permettant aux enfants de passer ce temps dans les meilleures conditions qui soient. Au niveau sécurité, ils doivent être équipés de sièges individuels, d'appuie-têtes et de ceintures de sécurité.

Nous demandons également que les convoyeuses soient correctement formées aux handicaps et à ce qui doit être mis en œuvre pour leur favoriser la période passée dans le bus, ainsi qu'à

la gestion d'un groupe d'enfants dans un espace clos. De même une équipe suffisante de convoyeuses doit être mis en place pour palier aux absences.

Nous demandons que tout transport scolaire d'enfant soit établi en concertation avec la famille ou l'institution en charge de l'enfant, ainsi qu'avec l'institution scolaire. Chacune de ces parties ayant son mot à dire et pouvant exiger un meilleur service. La seule gestion actuelle par les TECs ayant montré ses limites et son unique souci financier, au mépris total de la problématique des enfants.

Je voudrais passer la parole à Mr De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant, pour lui demander de conclure.

*Mr De Vos, Délégué Général aux Droits de l'Enfant*

Je voudrais d'abord partager mon sentiment en montant à cette tribune. Je suis un observateur privilégié des atteintes aux Droits de l'Enfant. A ce titre-là, je n'ai pas appris beaucoup de choses aujourd'hui. Mais j'ai entendu, comme vous tous, des témoignages qui me font honte. Je n'ai pas l'impression d'être à ma place. Contrairement à ce que l'on croit parfois, le Délégué Général n'a pas de pouvoir : il a une énorme responsabilité, celle de référer, de recommander, d'interpeller et de demander aux politiques des améliorations en matière de respect des Droits de l'Enfant. Je ne vois pas comment je pourrais faire mieux que ce qu'on a fait ce matin. Donc, je suis un peu mal à l'aise. J'ai quand même une responsabilité institutionnelle et je ne veux pas la fuir.

Je vais revenir très rapidement sur le début de cette séance où ma collègue de l'Unicef mettait en avant l'intérêt de la participation des enfants. Je voudrais rajouter une couche pour qu'on soit bien conscientisé. Dans le monde, les enfants représentent 40 % de la population. Dans certains coins, c'est même encore plus. Partout dans le monde, ils sont exclus des pouvoirs de décision. Leur avis compte pour du beurre : ils n'ont rien à dire. Ils sont considérés comme quantité négligeable.

Le 20 novembre, journée nationale des Droits de l'Enfant, j'avais organisé avec mon institution et l'Observatoire de l'Enfance et de la Jeunesse, une matinée sur la participation. C'était amusant pour moi d'entendre les réactions des journalistes qui me disaient : « Une matinée sur la participation des enfants, ça veut dire quoi ? Les enfants abusés, les enfants négligés, mal soignés, les enfants à protéger, on n'en parle plus ? Est-ce que ce n'est pas une préoccupation de pays riche, de pouvoir s'intéresser à la participation des enfants ? Est-ce que ce n'est pas la preuve que, globalement, en Belgique, en Communauté Française, tout va bien puisqu'on peut même s'intéresser à la participation des enfants. Le 20 novembre, j'ai rappelé toute une série de choses. Ici, il ne faut même pas les rappeler. Même si j'ai l'habitude de dire que la Belgique n'est pas un état barbare, à entendre ce que j'ai entendu ce matin, tous comptes faits, je me demande si on n'est pas un pays barbare : on a entendu des témoignages tellement impressionnants que, moi, je le dis, j'ai honte parfois. Là, on a partagé cette honte ensemble. Cette question des journalistes, elle m'a fait réfléchir. A vouloir défendre toujours les droits de l'enfant, on est parfois - excusez-moi l'expression- « le c... entre deux chaises », entre la protection qu'on donne aux enfants et une autre obligation, celle de leur permettre de s'émanciper. Etre entre deux discours tout le temps, ce n'est pas toujours très confortable. Ce n'est pas facile à vivre parce que le discours protecteur, il vient du fait que ce sont des enfants, qu'ils sont petits, et, donc, ils doivent être protégés. Donc, il faut une convention internationale, une loi forte ou un père « symbolique », quelqu'un qui les défende. D'un autre côté, il faut aussi leur permettre de pouvoir s'émanciper. Là, c'est un discours qui voit plutôt l'enfant comme un adulte en miniature, un enfant qui est capable de se débrouiller comme un adulte. Moi, je crois profondément que la défense des droits de l'enfant, c'est entre ces deux

domaines-là, entre la protection et l'émancipation. Je pense qu'aucun des deux domaines ne doit être privilégié mais il faut reconnaître qu'on est plus à l'aise avec le premier discours sur « l'enfant à protéger ». Cela me donne une bonne image en tant qu'adulte et on a beaucoup de difficultés à imaginer que les enfants ont une capacité à développer leur propre talent, ont un génie créatif incroyable et que leur absence de censure sociale leur permet d'imaginer beaucoup mieux la société. Donc, ils sont « civilisateurs » comme les adultes ne le sont pas toujours.

Je profite de cette tribune pour rappeler une forme d'exclusion, qui est fort en hausse pour l'instant et qui n'a pas été abordée ce matin, c'est la question de la pauvreté. Les enfants pauvres, c'est une réalité. Dans nos images, c'est plutôt les enfants africains qui tendent la main, avec des mouches dans les yeux. Mais il faut se préparer à d'autres images de la pauvreté. Les enfants pauvres dans nos pays riches et industrialisés, c'est une réalité qui devient plus importante ces derniers temps. Les derniers chiffres de l'OCDE indiquaient que si, jusqu'à présent, on s'inquiétait surtout de la pauvreté chez les personnes âgées, ce sont aujourd'hui les enfants et les jeunes qui sont les plus concernés. Je pense que, s'il vivait encore, Charles Dickens, devrait faire un passage en Belgique. Il aurait largement de quoi nourrir sa verve littéraire en voyant une série de familles pauvres dans Bruxelles, capitale européenne, centre politique de l'Europe. C'est une évidence pour tous les observateurs de terrain : les familles pauvres ne peuvent pas jouir pleinement de leurs droits à l'éducation, à la santé, à un logement décent... tout simplement, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Cette pauvreté affecte l'ensemble des Droits de l'Homme. Avoir des revenus faibles barre l'accès à l'éducation, limite la participation à la vie publique et la capacité à peser sur l'environnement public et politique. Si les contextes de pauvreté sont extrêmement déstructurants pour les adultes, ils le sont évidemment encore beaucoup plus, pour les enfants qui y sont soumis. Leur développement physique est contrecarré par des conditions de vie déplorables, liées à l'habitat, l'alimentation, à des soins. Leur développement psychique et culturel est compromis par la marginalisation dont ils sont souvent victimes. La pauvreté, ce n'est donc pas simplement que les parents des enfants sont pauvres et ont peu d'argent, c'est un environnement global qui est perturbé par ces difficultés d'origine économique. Une chose est sûre, plus une famille est nombreuse, plus elle est exposée à la pauvreté. Le chômage des parents, les familles mono-parentales ou migrantes sont encore d'autres réalités qui accentuent la pauvreté des enfants. Mais la raison primordiale de la pauvreté matérielle reste néanmoins le manque de qualifications. Sauf à prendre des mesures radicales pour encourager la scolarité des plus démunis, ce handicap social, trans-générationnel n'est pas prêt de s'alléger : on estime, généralement, que seulement 10 % des enfants dont les parents n'ont pas fini leur scolarité terminent, à leur tour, des études secondaires, contrairement à des enfants de couple dit « à carrière », qui ont toutes leurs chances d'accéder aux études supérieures. L'article 28 de la Convention Internationale, dont je suis le garant en Communauté Française, recommande pourtant que « les états parties assurent à **tous** l'accès à l'enseignement supérieur en fonction des capacités de chacun par tous les moyens appropriés. On a entendu beaucoup parler des difficultés scolaires aujourd'hui. On a relevé aussi qu'il semble bien qu'il y ait un consensus politique sur le fait qu'il faut une véritable révolution scolaire. On peut quand même regretter que, chaque fois qu'il y ait une proposition concrète qui tende à améliorer la situation et à limiter les inégalités scolaires, on se rend bien compte que le consensus n'est pas un vrai consensus. S'il y a un consensus, il n'est qu'apparent et ne porte pas sur le fond. Eviter l'abonnement à la pauvreté, ça doit être la priorité de tous les programmes de lutte contre la pauvreté. Des mesures spécifiques concernant les enfants doivent être concrétisées sans attendre. S'il fallait n'en retenir qu'une seule en priorité, ce serait le développement massif des capacités d'accueil extra-familiales, tant au niveau pré-scolaire que para-scolaire, en garantissant de manière absolue une légalité d'accès à ces

structures pour tous les enfants, indépendamment du niveau socio-économique ou de l'origine culturelle des familles. L'extra-familial, l'extra-scolaire, c'est 3 résultats avec un seul projet :

- 1) c'est une possibilité pour les parents d'harmoniser leur vie personnelle et professionnelle et c'est important pour les relations qu'ils peuvent avoir avec leurs enfants,
- 2) c'est aussi assurer l'égalité des sexes entre l'homme et la femme puisque, quand il n'y a pas possibilité de garde des enfants, c'est à la femme que ça incombe,
- 3) c'est de faire en sorte que les enfants qui n'ont pas toujours un environnement exceptionnel et qui garantisse leur meilleur développement puissent être pris en charge de façon cohérente par des services extérieurs.

Plus généralement, il faut que l'enfant puisse quitter l'anonymat du dossier familial d'aide sociale pour faire l'objet d'une attention particulière et de mesures ciblées. La généralisation de l'attention toute particulière aux enfants des familles précarisées, notamment dans le cadre des CPAS, permettrait d'éviter le recours trop fréquent aux services d'Aide à la Jeunesse, par des placements hors des familles. De nouveau, la Convention Internationale rappelle que la place de l'enfant, c'est dans sa famille. Il est évident que, si les CPAS n'ouvrent pas tous au moins une cellule particulière « enfants », alors qu'ils ont justement une proximité et des compétences sociales, on va toujours se limiter à placer des enfants à gauche ou à droite, loin de leur famille. Beaucoup de ces placements sont justifiés exclusivement par des problèmes de pauvreté, même si d'autres problèmes s'ajoutent à ce problème original.

La pauvreté, c'est une question très importante. Les Services du Délégué Général vont faire en sorte que, au cours de l'exercice 2008-2009, toutes les thématiques qu'ils traitent - y compris celles dont on a entendu parler ce matin - soient envisagées sous l'angle de la pauvreté pour pouvoir remettre, en 2009, un rapport sur ce thème-là. Cela permettra de prendre encore plus conscience de l'incidence de la pauvreté sur les trajectoires des enfants.

Pour terminer, je voudrais remercier Jean-Pierre Coenen et le féliciter pour la qualité du travail qui est fait avec des moyens associatifs et bénévoles. C'est vraiment une matinée très intéressante, à laquelle je suis ravi d'avoir participé.

*Mr Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant*

Merci, Mr De Vos.

Je vais donc conclure définitivement la matinée.

La première conclusion à tirer, c'est Cannelle qui nous l'a montrée : le Parlement de la Communauté Française n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous voulez écouter un jour des gens qui sont en fauteuil roulant, je pense qu'il faudra aménager un petit peu l'environnement.

Autre conclusion... Tous ces jeunes qui se sont présentés à vous étaient représentatifs de centaines, de milliers d'autres jeunes. Il n'y a pas de nombre défini : on sait difficilement dire combien d'enfants sont victimes de discriminations, de violences, d'injustices. En tout cas, elles sont nombreuses. Et il est important de leur venir en aide.

La Convention Internationale donne des droits aux enfants et elle donne des devoirs aux Etats. Ce sont les états qui doivent veiller à ce que les droits de ces enfants soient respectés. Donc, clairement, en vous invitant ce matin, c'est du travail qu'on est venu vous apporter. Il y a une nouvelle législature qui va commencer dans 6 mois. On voudrait qu'au terme de cette législature-là qu'il n'y ait plus de jeunes qui vivent des choses pareilles. Au contraire, ce qu'on fera - et on vous fixe déjà rendez-vous -, c'est inverser les rôles : on va mettre des jeunes dans l'assemblée et c'est vous qui allez venir ici devant pour expliquer ce que vous aurez fait pendant 5 ans pour solutionner tous les problèmes qui vous auront été exposés.

Nous, de notre côté, nous serons avec vous pour que cela avance, pour rappeler nos objectifs et les objectifs de l'associatif avec qui on travaille.

D'autre part, nous allons continuer à donner la parole aux jeunes. On a vu que c'était difficile. Bernard De Vos a rappelé le problème de la pauvreté. Nous avons essayé d'aborder ce problème mais les associations que nous avons contactées, comme ATD-Quart Monde ou le Forum Bruxellois de la Pauvreté, n'ont pas trouvé des jeunes qui étaient prêts à s'exprimer en si peu de temps. On leur a donné un mois. C'était trop court. Il fallait travailler ça avec eux. On va donner la parole aux jeunes avec d'autres moyens : des supports écrits, des supports vidéo... On aura aussi besoin de votre soutien financier pour aider l'associatif à porter ce projet-là. On reviendra donc vers vous pour cela.

Je voudrais terminer en vous remerciant, en remerciant tous les intervenants, les personnalités politiques, les associations qui étaient présentes aujourd'hui, mais aussi celles qui n'étaient pas présentes et qui nous ont soutenu depuis le début. Je voudrais remercier les permanentes de la Ligue des Droits de l'Enfant, permanentes qui ont abattu un travail fou ces dernières semaines. Je voudrais aussi remercier le Parlement qui nous a invités.

Je vous invite maintenant à prendre le verre de l'amitié. Ce sera l'occasion de rencontrer les associations, les enfants, les familles qui sont là. Je pense que c'est important que vous alliez vers eux, que vous les écoutiez, que vous puissiez établir un dialogue pour voir comment on peut avancer par rapport à leurs difficultés.

Je vous remercie beaucoup et je vous souhaite un bon week-end.